

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis

Vol. XII.

No. 27.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 7 JUILLET 1881

## AVIS IMPORTANT

*L'Opinion Publique* est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## CHRONIQUE AMERICAINE

New-York, 1er juillet 1881.

Il y en a qui se figurent que le centre de gravitation de toutes nos pensées est à Washington, que l'illustre Conkling, fiancé de son ami le général Grant, suffisent à l'activité de notre esprit, et qu'il n'est rien de plus instructif que de suivre avec attention les votes folâtres du Sénat d'Albany.

Les crédules qui nous supposent de pareilles préoccupations sont aussi loin de la vérité que la comète de la terre.

L'astre chevelu qui nous fait l'honneur en ce moment de nous visiter nous donne le droit de nous désintéresser des choses d'ici-bas.

En vérité, ce monde sublunaire est par trop prosaïque, laissons-le tourner sotte-ment comme une toupie; élevons notre âme jusqu'aux cieux; là seulement nous trouverons le sublime, l'infini et le beau idéal.

C'est à trois heures ce matin qu'il m'a été donné de bien voir cette comète magnifique dont l'appendice mobile mesure, dit-on, 4 millions de milles,

Le ciel, qui avait constamment été orange, s'est tout à coup éclairci, et la belle vagabonde est apparue, superbe, comme une reine des étoiles au milieu de sa cour.

Cette lumière flottante qu'elle rejette derrière elle ressemble assez aux robes à queue de nos grandes dames.

On prétend que si elle la laissait traîner, seulement un instant sur notre triste planète, nous aurions cessé d'exister.

Espérons que notre belle visiteuse ne nous laissera que d'agréables souvenirs.

Cependant, je me permets de l'accuser d'avoir bouleversé notre été qui est bien le plus abominable qu'on ait jamais vu.

Il y a des centaines qui prétendent

déjà avoir vu cette comète en 1807. Le Dr Boss prétend que c'est celle que le savant Gould a découverte cette année dans l'Amérique du Sud.

A Paris, l'Académie des sciences en est toute déconcertée!

Pauvres savants! ils se sont laissés surprendre comme de vrais écoliers. On dit que c'est un enfant de trois ans qui l'aurait vue le premier et qui se serait écrié : —O maman, vois donc la belle étoile, donne la moi je veux jouer avec!

Est-ce assez humiliant pour les astronomes?

Il est vrai de dire qu'ils font tout ce qu'ils peuvent, en ce moment, pour nous faire oublier leur impardonnable distraction.

C'est à qui nous mesurera le mieux la distance qui nous sépare de la comète. Il paraît qu'elle se promène à 45 millions de milles de la terre, et qu'elle marche avec une vitesse de 300,000 milles par jour. Hâtons-nous de délecter nos regards de cette brillante apparition, car bientôt nous ne la verrons plus. Son éclat magique ira s'affaiblissant; sa belle chevelure s'évanouira dans l'immensité, et le grand problème des astres errants restera encore insoluble.

Ah! la science n'a encore soulevé qu'un coin du voile de ce ciel qu'elle prétend connaître à fond.

Ce corps lumineux qui se promène majestueusement dans ce monde rempli de merveilles, n'est il pas fait pour rabaisser notre orgueil, détruire notre système planétaire et nos règles, prétendues immuables, de la gravitation.

Car, enfin, pourquoi cet astre vagabond n'est-il pas soumis aux lois naturelles, auxquelles obéissent le soleil, la terre, la lune, et, même, le simple atôme.

Où vont les comètes? d'où viennent-elles? quel vent les pousse? Quelle influence les attire ou les éloigne de nous? Sont-elles composées d'un corps intangible qui échappe à toutes les lois physiques qu'on nous a enseignées.

Peut-être—je vais dire une énormité—peut-être, dis-je, que cette comète n'est qu'un fantôme d'astre, un reflet fantastique qui aveugle nos sens, un mirage trompeur que l'Éternel pousse devant nos yeux pour nous faire divaguer.

Ce que je dis là n'est pas aussi invraisemblable que cela en a l'air au premier abord: nos soldats d'Égypte furent les jouets d'un phénomène semblable lorsqu'ils crurent apercevoir le mirage trompeur d'un lac transparent à l'horizon.

Hélas! ce n'était qu'une réflexion du sable brillant du désert qui, par la combinaison des rayons solaires, leur apparaissait comme un miroitement de flots limpides.

J'appelle l'attention des hommes de science du Canada sur ce sujet—élevé—Il faut qu'ils nous disent d'où vient cette comète, où elle va, qu'elle est sa composition, et, enfin, si elle est habitée.

A l'œuvre, messieurs les savants. Les artistes de L'OPINION PUBLIQUE sont à vos ordres.

Dévidez-nous votre chapelet de chiffres et surtout soyez clairs!

Si j'avais eu le temps j'aurais composé une Ballade à la Comète, mais je n'ai pas une minute à moi. Je cède le sujet à M. Beauchemin qui s'en tirera mieux que moi.

ANTHONY RALPH.

## PARLEMENT PROVINCIAL.

Comme ce qui se fait dans les dernières séances de la Chambre est en quelque sorte un résumé de la session, nous croyons devoir donner un compte-rendu de ces séances.

L'orateur ouvre la séance à trois heures.

M. Lynch présente le rapport du comité chargé d'examiner les amendements que l'on se propose de faire subir au code de procédure civile.

La Chambre se forme en comité pour examiner le bill No. 103 pour constituer légalement la compagnie dite : "The Silver Plume mining company" (M. Lecavallier).

Le comité rapporte le bill avec certains amendements.

Le bill est lu une troisième fois et adopté.

Considération ultérieure de la motion de M. Mercier pour la formation d'un comité conjoint des deux Chambres pour étudier la situation du pays, chercher les remèdes à apporter et les réformes à faire pour mettre fin aux déficits et éviter les taxes nouvelles, etc.

M. Mercier.—La Chambre a décidé l'autre jour, en votant sur la question préalable posée par le député de Richelieu, que le vote ne fut pas pris. En conséquence, cette proposition reste sur les ordres du jour. Nous sommes obligés de voter un budget de quatre millions et nous n'avons pas trois millions de revenus. Ce n'est pas moi qui en suis responsable. L'honorable premier ministre nous a dit l'autre jour qu'il ne considérait pas la proposition comme une motion de non-confiance, je crois avoir droit à un vote de la Chambre, et ce vote je le demande.

M. Loranger.—Je désire corriger une erreur de faits qui s'est glissée involontairement, sans doute, dans le discours de l'honorable député de St-Hyacinthe. L'honorable premier ministre n'a pas dit qu'il ne considérait pas cette proposition comme une motion de non-confiance, voici ce qu'il a dit : C'est que l'honorable député de St-Hyacinthe ayant déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'en faire une proposition de non-confiance, le gouvernement aurait pu, s'il l'eut voulu, ne pas la considérer comme proposition de non-confiance; mais il a ajouté que le gouvernement ne se soumettrait pas à ce qu'on le mit sous le contrôle d'un comité. Si la Chambre n'a pas confiance dans le gouvernement, elle ne trouvera jamais une meilleure occasion que celle-ci d'exprimer son manque de confiance.

La proposition est mise aux voix et rejetée sur la division suivante :

Contre : MM. Audet, Beaudet, Borgevin, Caron, Champagne, Charlebois, Duckett, Duhamel, Flynn, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavallier, Loranger, Lynch, Magnan, Mathieu, Paquet, Robertson, Robillard, St. Cyr, Taillon, Wurtele.—23.

Pour : MM. Bontillier, Boutin, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, Langelier (Portneuf), Marchand, Meikle, Mercier, Molléur, Parent, Poirier, Rinfret, Ross.—15.

M. Magnan propose que la Chambre se forme en comité afin d'examiner le bill No. 51, pour annexer une partie de la paroisse de St-Calixte et une autre partie de terrain, qui n'est pas encore érigée au civil, à la paroisse de St-Théodore, dans le comté de Montcalm.

M. Mercier dit que la proposition est irrégulière parce que le bill, au lieu d'avoir

été présenté comme une mesure d'intérêt local, a été présenté comme une mesure d'intérêt public.

Après discussion, l'Orateur déclare la proposition irrégulière.

Le bill No. 54, pour exempter de saisie la moitié des gages des journaliers est lu et examiné en comité, lu une troisième fois et adopté.

M. Loranger propose qu'un bref d'élection soit émis pour le comté de Verchères.

A 6 10 heures la Chambre s'ajourne jusqu'à huit heures.

## SÉANCE DU SOIR

M. Wurtele présente le 2<sup>e</sup> rapport du comité des lois expirantes.

Reprise des débats ajournés sur la motion pour la réception du rapport du comité des subsides sur la résolution C (Entretien \$703,319) et du sous amendement de M. Irvine à l'amendement de M. Gagnon à la motion de l'hon. Robertson.

M. Mercier.—Les questions qui nous sont soumises sont sous trois formes : l'une est une proposition que la résolution soit adoptée; l'autre est une proposition exprimant le regret que l'exploitation du chemin de fer du Nord ait été confiée à un homme comme M. Sénécal; en troisième lieu, on est venu avec un sous amendement déclarant que la Chambre espérait qu'il ne serait rien fait pour vendre ou louer le chemin de fer sans que le gouvernement ait consulté la Chambre. Il n'y a personne dans cette Chambre qui soit prêt à dire que le gouvernement doit vendre ou louer le chemin sans consulter les députés du peuple. J'irai même plus loin, je suis en faveur de la vente ou de la location du chemin, et je n'en ai jamais fait un mystère. Je crois que le gouvernement ne devrait pas continuer à se charger d'une entreprise qui l'expose continuellement à céder aux sollicitations des amis politiques qui désirent se placer ou placer leurs amis. Ce n'est pas un reproche que je fais à l'administration actuelle en particulier, c'est le reproche que je me faisais lorsque nous étions au pouvoir. On me dira : le gouvernement doit résister à cette tendance. Oui, il faut y résister, et je crois que nous avons résisté mieux que nos adversaires, mais il n'en est pas moins vrai que si vous parcourez le chemin de fer vous trouverez une foule d'employés qui n'ont rien à faire. Je sais que tous ne partagent pas mon avis sur ce point. Je sais qu'il y a même de mes collègues de la gauche qui ne la partagent pas; mais que l'on soit ou non en faveur de la location ou de la vente du chemin, nous devons tous être d'accord pour dire que le chemin ne doit être ni vendu ni loué sans l'autorisation de la Chambre. Il ne peut pas être question d'un vote de non-confiance au sujet du sous amendement. Le gouvernement n'a pas déclaré que c'en est un et il ne peut pas le dire maintenant.

Quant à l'amendement, des journaux bien renseignés ont affirmé qu'il n'était pas question de confier l'administration du chemin à M. Sénécal. J'ai vu dans les journaux que si M. Sénécal était nommé surintendant du chemin de fer, deux des ministres actuels se retireraient du cabinet.

M. Irvine parle en faveur du sous-amendement.

M. Lynch prend ensuite la parole et au cours de ces remarques reproche aux députés de la gauche d'attaquer M. Sénécal que les libéraux portaient aux nues lors-

qu'il était dans leurs rangs. Il démontre que M. Sénécal a très bien rempli les devoirs de sa charge et qu'on a rien à lui reprocher.

M. Ross fait un discours moitié sérieux, moitié badin et termine en lisant des vers de sa composition.

M. Taillon prend la défense de M. Sénécal et parle dans le même sens que l'honorable député de Missisquoi.

Il déclare qu'il est opposé à la vente ou à l'affermage du chemin de fer du Nord. Un gouvernement, dit-il, ne doit pas songer aux tracasseries que peut lui causer l'administration du chemin, avant tout, il doit songer aux intérêts du pays.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Joly, Mathieu, Gagnon, Langelier (Montmorency) le sous-amendement est mis aux voix et rejeté sur la division suivante.

CONTRE.—MM. Audet, Beaubien, Beaudet, Bergevin, Carou, Champagne, Charlebois, Deschênes, Duhamel, Flynn, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavalier, Lorange, Lynch, Magnan, Mathieu, Piquet, Robertson, Robillard, St. Cyr, Taillon, Tarte, Wurtele.—26.

POUR.—MM. Bouthillier, Boutin, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Marchand, Meikle, Mercier, Parent, Poirier, Rinfret dit Malouin, Watts.—16.

L'amendement est mis aux voix et rejeté sur la même division.

M. Gagnon propose alors en amendement " que cette Chambre, tout en concourant dans cette résolution, exprime le désir que quelle que soit la personne qui occupe la position de surintendant du chemin de fer du Nord, son salaire ne dépassera pas celui du premier ministre, c'est-à-dire \$3,000.

Cet amendement est rejeté sur la même division.

La résolution est alors adoptée et lue une seconde fois.

M. Robertson propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. Langelier (Portneuf) propose comme amendement :

" Que la Chambre désire que le gouvernement ne fasse pas de nouvelles dépenses pour des fins de construction de chemin de fer ou pour achat de nouvelles lignes."

Cet amendement est perdu sur la même division que l'amendement voté précédemment.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Robertson, Langelier (Portneuf), et Bouthillier.

M. Irvine propose comme amendement :

" Que la Chambre regrette que le montant dépensé jusqu'à présent pour encourager l'immigration européenne n'ait produit les résultats que l'on était en droit d'en attendre, résultats qui ne sont pas en proportion avec les sommes dépensées ; et qu'à moins qu'un plus grand nombre de ces émigrants ne puissent être induits à se fixer dans le pays la Chambre est d'opinion que les dépenses pour ce service devraient être réduites.

Rejeté sur la même division :

Pour :—16.

Contre :—26.

M. Langelier (Montmorency) propose alors comme amendement que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : " Que cette Chambre regrette que d'après les déclarations du gouvernement, il appert que ce dernier est sur le point d'acheter des terrains inutiles pour la station du Mile-End, à Montréal."

Cet amendement est rejeté par un vote de 16 contre 25, M. Beaubien refusant de voter.

La proposition principale est adoptée et la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Le comité rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Les résolutions sont lues une deuxième fois.

M. Robertson présente alors un bill basé sur ces résolutions.

Ce bill est lu une première fois.

La Chambre s'ajourne à 1.45 a.m.

Quand on meurt, on appelle cela quitter la terre, et c'est le moment, au contraire, où l'on vous fourre dedans,

## JUILLET

SONNET

Le soleil est brûlant comme le plomb fondu ;  
La nature se meurt : l'herbe est jaunie et flétrie ;  
Au fond du bois, le daim haletant, éperdu,  
Brame et pleure en voyant chaque source tarie ;

En dentelles de feu l'horizon est tendu ;  
Pas un souffle de vent dans la plaine ternie !  
Le ruisseau ne dit pas sa fraîche symphonie ;  
Et des petits oiseaux le chant est suspendu.

Mais soudain un nuage à la frange éclatante  
Estompe l'horizon : la foudre brille, éclate,  
Éparpille aux échos sa détonation ;

Le ciel s'ouvre : les blés s'inclinent sous l'ondée ;  
Et, durant un instant, la terre fécondée  
Semble se prosterner en adoration.

W. CHAPMAN.

## CONSEIL LEGISLATIF

La question la plus intéressante discutée au Conseil législatif, ces jours derniers, a été celle relative au cens d'éligibilité des membres de l'Assemblée législative ou à l'abolition de la qualification foncière. Le conseil a rejeté ce bill dont l'hon. M. Starnes a fait voir le mérite dans les termes qui suivent :

Il dit à l'appui de sa proposition qu'il regrette de s'en être chargé, non pas qu'il ne l'approuve entièrement, au contraire, mais parce qu'il est indisposé et qu'il ne se sent pas la force de traiter cette question importante suivant son mérite.

Ce bill n'affecte pas la Chambre haute, autrement, il ne le proposerait pas. On sait que l'Assemblée législative est composée de députés élus par le peuple ; or, comme la loi proposée ne concerne que l'autre Chambre, il croit qu'il est infiniment plus convenable de n'intervenir que pour sanctionner une loi affectant exclusivement l'Assemblée législative, et que cette Chambre reste dans les justes limites de ses attributions, et afin d'éviter aussi de créer un conflit inutile et dangereux entre les deux branches de cette législature.

En 1858, sir Walpole, alors membre du gouvernement, déposa sur le bureau de la Chambre des Communes, en Angleterre, un bill à l'effet de faire disparaître le cens d'éligibilité de cette Chambre. La Chambre des Communes d'Angleterre adopta unanimement cette proposition de M. Walpole. La Chambre des lords eut ensuite à s'occuper de ce bill. Il dit qu'il donnera, dans un instant, les opinions exprimées par différents membres distingués de cette Chambre qui se sont accordés à reconnaître qu'ils ne devaient pas intervenir pour rejeter une proposition affectant exclusivement la Chambre des lords.

Cependant, on sait que cette Chambre est essentiellement conservatrice. Cette proposition de l'abolition du cens d'éligibilité fut tellement peu combattue que personne ne proposa d'amendement et le bill fut unanimement adopté.

Il cite ensuite des extraits des discours de plusieurs orateurs, entre autres, lord Fortescue, lord Derby, le comte de Granville, sir Robert Walpole et lord John Russell. Tous ces orateurs se prononcèrent énergiquement en faveur de cette mesure.

M. Starnes continue ses remarques et dit que ce qui s'est passé au Canada en 1874, est à l'appui de la ligne de conduite qu'il a adoptée en demandant la deuxième lecture de ce bill.

En 1874, à Ottawa, on a demandé l'abolition du cens d'éligibilité pour les députés à la Chambre des Communes du Canada. Il n'y a pas eu d'amendement de proposé, et le Sénat n'a pas cru devoir s'opposer à l'adoption de cette proposition. On a été plus loin, car le Sénat a permis que l'application d'un des articles du règlement de cette Chambre fut suspendue afin de permettre que la deuxième lecture se fit immédiatement vu l'époque avancée de la session.

Ici, l'Assemblée législative l'a adopté à une majorité de dix, mais les deux partis sont représentés dans cette moyenne. Il y a des conservateurs qui ont voté pour, il y en a qui ont voté contre ; comme il y a des libéraux qui ont voté pour et

d'autres qui ont voté contre. Ce n'est donc pas une question de parti ; autrement, il ne se serait pas chargé de ce bill. Il dit qu'il est bien connu que le cens exigé maintenant n'est pas aussi réel que la loi le veut, et cependant rien ne prouve que les affaires aillent plus mal pour cela. Il est important que l'électeur qui doit être qualifié, au point de vue de la possession de la propriété foncière, ait toute liberté de choisir qui il veut pour le représenter à la Chambre des députés. On ne doit pas restreindre leur liberté de choix dans une affaire aussi importante. Nous avons toujours la garantie que la propriété foncière ou immobilière ne sera pas mise en danger, car les électeurs restent dans l'obligation de se procurer la qualification qui est exigée aujourd'hui.

Ainsi, dans ce pays et en Angleterre le cens d'éligibilité est aboli, et ni ici, ni dans la mère patrie, on n'a pas fait entendre de plaintes sur le fonctionnement de cette loi. On croit, ou du moins on dit que si le cens d'éligibilité est aboli cela aura pour conséquence de multiplier les candidatures peu sérieuses. Cette remarque ne s'accorde pas avec l'expérience que nous avons acquise, pour Ottawa, on sait qu'on n'a pas eu à se plaindre de cela, bien que, pour la Chambre des Communes, la loi n'exige qu'un dépôt de \$50, tandis qu'ici la loi exige un dépôt de \$200 ce qui suivant l'orateur, constitue une garantie sérieuse pour prévenir les abus que l'on craint, on pourrait même si la chose paraît devenir nécessaire élever le chiffre de ce dépôt,

Il demande que le Conseil législatif discute cette question avec calme.

L'hon. M. Archambault dit qu'il ne partage pas l'opinion que l'hon. M. Starnes vient d'exprimer.

Cette loi n'est pas nécessaire, elle n'a pas été demandée par personne. Depuis 1791 que nous vivons sous une constitution qui nous a été donnée par la métropole, jamais telle demande n'a été faite faite par le peuple qui est avant tout le premier intéressé dans le changement proposé.

Il ne voit pas pourquoi l'on ferait disparaître cette loi de nos statuts. Celui qui n'a pu économiser assez pour se qualifier sous ce rapport ne mérite pas de représenter dans le parlement les plus chers intérêts du peuple.

On dit que la loi actuelle empêche des personnes de talent, des personnes instruites et éclairées de recevoir de leurs concitoyens la marque de confiance qui s'attache au mandat de député. Il ne croit pas cela, car il est convaincu que dans ces cas extrêmement rares, il se trouve toujours des amis ou des parents qui donnent la qualification requise par la loi. Il n'est pas d'exemple où le pays ait été privé des lumières de ces personnes aussi capables de travailler dans l'intérêt de leur patrie. Au contraire le pays a été fier d'elles et elles n'ont pas eu de difficultés à combattre pour se conformer aux exigences de la loi que l'on nous propose de modifier.

Il est convaincu que l'abolition du cens d'éligibilité conduira inévitablement au suffrage universel, chose que personne ne veut dans la province de Québec. On prétend que, parce que cette proposition concerne exclusivement l'autre Chambre, on ne doit pas s'en occuper ici, si ce n'est que pour l'approuver.

Il prétend que cette abstention sera mauvaise. Le Conseil législatif étant censé d'être le représentant le plus autorisé de la propriété, doit veiller avec un soin jaloux à ce que rien ne s'introduise dans la législation qui puisse porter atteinte à cette même propriété. C'est un devoir sacré pour cette Chambre : tout ce qui touche à l'ordre public nous intéresse au plus haut point. On a cité ce qui a été fait à Ottawa et en Angleterre. A Ottawa et en Angleterre on a des idées, et ici nous devons avoir les nôtres.

La province de Québec est dans une position toute particulière, toute exceptionnelle, et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour empêcher que nos institutions soient modifiées. Il ne sera plus

temps de prendre des mesures plus tard. Il vaut mieux prévenir le mal que d'essayer de le guérir quand il se fait sentir. Le bill est rejeté sur la division suivante :

Pour :— Les honorables MM. Archambault, Dionne, DeLabrière, Gingras, Bryson, DeVillermure, Laviolette, Dostaler, Roy, Proulx, Ross, Beaudry, Couture.—13.

Contre :—Les honorables MM. Starnes, Rémillard, Hearn, Webb, Savage.—4.

## EXCURSION DE JOUR A QUÉBEC

Ne pas oublier le voyage à Québec que fera l'Union Saint-Joseph le 9 juillet. Outre les avantages d'un voyage de jour, les excursionnistes pourront visiter, à Québec, la Magicienne qui sera alors au port de Québec.

Ne pas oublier non plus que ce voyage est fait pour la charité, en faveur des orphelins de la Société et des incendiés de Québec.

## PROFESSEUR ET ÉLÈVES

Jeudi après-midi, MM. les étudiants en droit de la succursale de l'Université Laval ont présenté à leur professeur l'honorable juge Jetté un magnifique album-mikado enluminé contenant les portraits de tous les élèves de la faculté de droit depuis l'établissement de la succursale à Montréal. Dans cette démonstration MM. les étudiants ont voulu donner à leur distingué professeur un témoignage de leur estime et de leur reconnaissance.

Le cadeau est un objet d'art splendide. Au milieu du couvert qui est en cuir de Russie incrusté d'or, on lit sur une bande-roule aussi en or l'inscription suivante : "L'honorable L. A. Jetté par ses élèves 1878-1881."

M. Thomas Fortin, licencié avec grande distinction, a présenté l'album au nom de ses confrères.

L'honorable juge a été très flatté de cette démonstration et a terminé ses remarques en disant que c'était le plus beau cadeau qu'on pouvait lui faire.

Nous devons dire ici qu'à la demande de l'honorable professeur chaque élève a mis son nom au bas de son portrait.

## ROME ET ALLEMAGNE

Une feuille d'Augsbourg apprend de bonne source qu'un échange de lettres a eu lieu entre le Pape et l'empereur Guillaume, à l'occasion de la fête anniversaire de la naissance du souverain allemand.

Léon XIII a félicité l'empereur en termes chaleureux et sympathiques ; il a rappelé la mission qui incombe au Saint-Siège de rétablir la paix entre l'Église et l'État.

L'empereur a répondu avec la même cordialité. Il a exprimé la haute satisfaction qu'il a ressentie du rétablissement d'une administration régulière dans les diocèses de Paderborn et d'Osnabruck, et proposé de régler d'une façon analogue l'administration des diocèses de Fulda et de Trèves.

On ignore encore comment le Vatican a accueilli cette proposition, mais on peut espérer que cet échange de vues entre l'empereur et le Saint-Siège facilitera le rétablissement de relations amicales entre l'État et l'Église.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.



PRENANT LE RECENSEMENT À MANITOBA CHEZ LES "CRIS"



SE PRÉPARANT POUR LES VACANCES D'ÉTÉ

## RÉVERIE

Sur le coteau, là-bas où sont les tombes,  
Un grand palmier, comme un panache vert,  
Dresse sa tête, où, le soir, les colombes  
Viennent nicher et se mettre à couvert.

Mais, le matin, elles quittent les branches,  
Comme un collier qui s'égrène, on les voit  
S'éparpiller dans l'air bleu toutes blanches  
Et se poser plus loin sur quelque toit.

Mon âme est l'arbre où chaque soir, comme elles,  
De blancs essais de folles vision  
Tombent des cieus en palpitant des ailes,  
Pour s'envoler dès les premiers rayons.

THÉOPHILE GAUTHIER.

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE  
LOURDES

Mlle Anna T. Sadlier, une Irlandaise catholique, a fait de la chapelle de Notre-Dames de Montréal une description magnifique dont nous détachons les lignes suivantes.

A l'extérieur l'église présente un édifice carré, massif de pierre grise, du style architectural Romano-Byzantin, et l'on aperçoit son dôme à une certaine distance dans toutes les directions. A l'intérieur, elle présente une masse de couleurs resplendissantes et harmonieuses qui captivent l'œil, le rivent pour ainsi dire et pénètrent l'âme d'une vive conception de sa beauté. Le tout est supporté par quatre larges colonnes ou groupes de colonnes, richement ornés et décorés de vignes rampantes et de guirlandes d'un vert frais, délicat et printanier qui réjouit l'œil. Au-dessus de l'autel, dans une niche profonde garnie de rideau en damas rouge, se dresse la statue de Marie Immaculée telle qu'elle est apparue à Lourdes. Elle est empruntée d'une gloire, d'une douceur et d'une tendresse sans égal, et l'on oublie le roc gris que ses pieds effleurent à peine, et sa physionomie divine et resplendissante d'une lumière douce obtenue de pardièrrière est sans doute la même qui salua le regard de Bernadette émerveillée, au fond des Basses Pyrénées.

La statue est ravissante de beauté, et sa situation ainsi que la lumière qui lui est apportée, témoignent hautement du goût et de l'habileté de l'artiste. Aux pieds de Marie brûlent plusieurs lampes scintillant d'un éclat vif et ardent, de l'éclat des rubis, aussi clair, aussi doux que l'or du topaze. Mais, hélas ! à ses pieds, ni rubis, ni topaze ; car, la grande masse de ceux qui s'agenouillent se composent des pauvres, des malades et des affligés. L'ornementation de l'autel consiste dans diverses figures en bas-relief et des figures décorées de teintes pâles et vaporeuses, presque indéfinissables. Mais les peintures en fresque forment le caractère saillant de l'édifice : c'est là, en effet, le travail d'un artiste dont la réputation comme décorateur d'église est déjà très considérable, d'un artiste dont les Canadiens ont bien raison d'être fiers. Car, M. Bourassa est un enfant du sol, et son talent est imprégné de cette énergie dont les premiers pionniers français ont hérité et qu'ils ont apportées ici de leur mère patrie, la France.

Quel est en effet le touriste qui n'ait apporté à son retour de Montréal un souvenir de cette perle des chapelles religieuses, le Nazareth, attachée à l'Asile des Aveugles des Sœurs Grises ?

Le but de l'artiste a été évidemment de tracer sur les murs de l'église une histoire du dogme de l'Immaculée Conception aussi complète que l'espace mis à sa disposition le lui permettrait. Et en cela, il a admirablement réussi. Car, la vieille mais toujours consolante histoire de ce dogme se révèle à nous à mesure que chaque peinture déroule à nos yeux sa signification. On y lit les promesses faites à Abraham, à Isaac et à Jacob, et plus loin encore dans les âges, celle faite à Eve elle-même qui succomba la première. On y trouve les prophéties de Jérémie, d'Isaïe, de Michée et de David, qui désignent la Femme, et ces paroles : "Entre la race et le serpent, je mettrai l'inimitié."

Là se trouvent les saintes femmes de la

Bible, Esther, Judith, Déborah, Anne, mère de Samuel, toutes des prototypes du grand type de la femme suivant Dieu, le tout accompagné d'un texte approprié de l'Écriture Sainte. Là, sont les Prophètes aux regards mystiques, plongeant dans l'avenir, les Pères de l'Église Grecque et Latine, dont les écrits recueillant et conservant les traditions des siècles conduisirent finalement à la promulgation du grand dogme. Dans le sanctuaire sont tracés l'Assomption et le couronnement de Notre-Dame ; vers le milieu de la nef est retracée l'Annonciation, à droite la Visitation, à gauche l'Adoration des Bergers et des Rois.

Mais le dogme, qui est incomplet, reproduira le dernier chapitre de cette histoire sublime, non-seulement on y verra dépeinte la sanction donnée par Pie IX, d'immortelle mémoire, à la croyance de tous les âges, mais aussi la proclamation de l'Immaculée Conception pour les Églises de Syrie, d'Arménie et de Constantinople, sa reconnaissance par des associations pieuses du moyen âge, par des confréries, des corporations publiques tant civiles que religieuses, par des ordres de chevalerie fondés sous le patronage de Marie, sous le titre de l'Immaculée Conception, le plus précieux d'entre tous ses titres ; par les rois d'Espagne et de Pologne, les empereurs d'Autriche et de Constantinople, par la Sarbonne de Paris, les Universités de Salamanque, d'Alcala et d'Angleterre ; par les papes Sixte IV, Eugène IV, Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII et plusieurs autres, qui tous condamnaient quiconque nierait la plus glorieuse de toutes les prérogatives, soit l'Immaculée Conception dans ses rapports avec la tradition.

Cette simple énumération de ces peintures suffira pour donner une idée approximative de cette énergie et de cette persévérance infatigables qui ont valu à M. Bourassa d'accomplir tant de choses dans un temps relativement si court, mais il y aurait présomption de notre part, et ce serait en même temps dépasser le but de cette esquisse que de vouloir entrer dans quelques détails ou tenter une revue critique de ces tableaux. Leur exécution nous a paru digne de toute admiration. Le coloris exquis, la fertilité du dessin, la beauté de conception et l'étude consciencieuse et soignée des détails qui les distinguent, sont dignes des plus grands éloges. Un grand nombre de figures sont peintes sur un fond uni d'or qui leur donne un relief des plus frappants. Le bleu, la couleur de la Vierge, et un bleu parfaitement d'azur, y abonde : mais les teintes se marient d'une manière si douce et si harmonieuse, qu'il est difficile de les détacher ou de dire laquelle domine le plus. Les croisées occupent une position élevée dans le mur, ainsi que dans le dôme, de sorte que la lumière qui entre d'en haut, grâce à un calcul judicieux de l'art, sert à faire ressortir les couleurs sans fatiguer l'œil, cette lumière étant à la fois douce et moëlleuse, brillante et ambrée. L'église, avec ses fresques, sa statue, ses candélabres mêmes, sa belle balustrade d'autel, ne laisse rien à regretter, rien à désirer. L'on aime à languir au milieu de ces riantes images, de ces belles formes, de ces sublimes confections dont l'artiste a peuplé la chapelle de Lourdes. Mais nous allions oublier que le temps finit et l'espace nous en avertit. On peut affirmer sans hésitation, que jamais sur cette terre occidentale, l'on n'a vu s'élever en l'honneur de la Reine des Cieus, une chapelle plus gracieuse, voire même aussi gracieuse, aussi belle.

M. Bourassa a doté Montréal et son peuple reconnaissant d'un monument d'une rare beauté qui ne manque pas de provoquer l'admiration enthousiaste même d'observateurs protestants froids et impartiaux, tout le monde le vante, et nul doute l'artiste ainsi que l'excellent et vénérable pasteur, M. Lenoir, doivent intérieurement se réjouir de ce que leurs efforts réunis ont fait surgir un sanctuaire digne de célébrer le nom de celle que toutes les générations proclament toute-bénie. Puisse Notre-Dames de Lourdes répandre sur ses en-

fants de Montréal les étonnantes faveurs qu'elle a répandues sur ceux de ses enfants qui, journellement et à toute heure, encomrent son sanctuaire sis sur le penchant des majestueuses Pyrénées.

## ADIEU ET BIENVENUE

On lit dans le *Journal de Québec* :

Vendredi, le 24 juin dernier, M. Albert Lefavre, récemment nommé consul-général de France à New-York, quittait Québec pour prendre la direction de l'important poste qu'il est appelé à diriger. De nombreux amis se pressaient autour de lui pour lui faire leurs adieux. Depuis six ans que M. Lefavre a été consul-général au Canada, il n'a cessé de se créer des amitiés au pays. Une même voix s'élève aujourd'hui de toutes les classes de la société canadienne pour acclamer son patriotisme, son tact, sa bienveillance, son exquise urbanité, son grand dévouement à la France, ses chaudes sympathies pour nous.

C'est à son entremise que nous devons la reprise de nos relations avec la mère-patrie, et le nom de M. Lefavre est désormais acquis à l'histoire du Canada. Aussi, le voyons nous quitter Québec avec un profond regret. La carrière diplomatique l'appelle aux plus hautes fonctions, et partout où la fortune le conduira, nous ne cesserons de l'accompagner de nos vœux de bonheur les plus sincères.

Le successeur de M. Lefavre est M. le comte de Sesmaisons, ancien consul de France à Venise, et membre du conseil-général de la Manche. Nous avons déjà appris à nos lecteurs que le nouveau titulaire appartient à l'une des plus anciennes familles de la mère-patrie. M. de Sesmaisons s'est chargé de se faire connaître lui-même au Canada français en souscrivant généreusement au fonds des incendiés du faubourg St-Jean. Il est, depuis quelques jours, à l'hôtel St-Louis, où l'élite de la société canadienne s'empresse d'aller lui faire visite et de présenter ses respectueux hommages à madame la comtesse de Sesmaisons. Qu'ils soient les bienvenus dans la capitale de la Nouvelle-France.

## LITTRÉ

On sait le bruit que la conversion du savant Littré a fait en France. La franc-maçonnerie, les libres-penseurs se sont émus, comme s'ils venaient de recevoir un coup terrible. Il va sans dire qu'ils ont prétendu que la conversion de Littré avait été forcée ; qu'on avait abusé de sa faiblesse de moribond. Cela n'est guère admissible, or l'on sait que depuis six mois avant sa mort, l'auteur du célèbre dictionnaire qui porte son nom, recevait régulièrement les visites de l'abbé Havenin. Les libres-penseurs ne se sont pas contentés de protester dans les journaux ; ils ont voulu faire un scandale à ses funérailles. Laissons un journal de Paris raconter ce qui s'est passé. Nous attirons l'attention sur le rôle joué par M. Renan à ces funérailles :

## LES OBSÈQUES DE M. LITTRÉ

Les obsèques de M. Littré, célébrées au milieu d'une affluence considérable, ont été à deux reprises l'occasion d'un scandale : le premier, au départ du cortège de la maison mortuaire ; le second au cimetière Montparnasse après l'inhumation.

Nous raconterons tout à l'heure ces deux incidents.

Dès onze heures et demie, la rue d'Assas était pleine de monde. La porte cochère de la maison portant le No. 44, où habitait Littré, a été transformée en chapelle ardente, et le cercueil y est exposé. Une tenture noire, frangée d'argent avec cartouche à l'initiale L, recouvre la façade jusqu'au premier étage. Sur le drap noir du cercueil, on a placé l'habit d'académicien du défunt, et un certain nombre de bouquets et de couronnes. Un prêtre récite des prières auprès du corps.

Un peu avant midi, un bataillon du 70<sup>e</sup> de ligne, musique en tête, un crêpe noué à la lance du drapeau, vient prendre position devant la maison, afin de rendre au défunt les honneurs funèbres.

A midi précis, au moment où l'on va procéder à la levée du corps, le premier

incident se produit. Le Dr Galopin s'approche vivement du cercueil et, devant les invités stupéfaits, prononce les paroles suivantes :

"Maître, tu m'appelais ton fils et tu m'aimais. Je reste ton disciple et ton défenseur ; je viens au nom de la philosophie positive revendiquer les droits de la maçonnerie universelle. On nous a trompés pour te voler à l'humanité pensante. Mais l'avenir se charge de juger tes ennemis et les nôtres. Maître, nous te vengerons en faisant lire tes livres à nos enfants."

Quelques applaudissements se font entendre, réprimés presque aussitôt par des chuts énergiques. Puis, le cercueil est déposé sur un corbillard de seconde classe, et le cortège se met en marche pour l'église.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Renan, de l'Académie française ; Pavet de Courteille, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Lenoël et Denormandie, sénateurs ; L'gouest et Dechambre au nom de l'Académie de médecine.

La première voiture de deuil est occupée par Mme et Mlle Littré.

Le cortège arrive à l'église à midi et demie.

Le portrait de Notre-Dame-des-Champs est encadré d'une immense draperie noire à franges d'argent ; à l'intérieur des tentures noires sont suspendues dans la nef et dans le chœur ; un catafalque entouré d'un luminaire est dressée en avant du chœur. M. Cognat, curé de la paroisse, précédé de quelques membres du clergé, portant des cierges, reçoit le corps à l'entrée.

Pendant ce temps, une agitation extrême règne au dehors, où un certain nombre d'amis du défunt continuent à protester contre l'enterrement religieux de Littré. La délégation des francs-maçons se fait surtout remarquer parmi les plus exaltés. Une couronne détachée du corbillard, et portée avec les autres dans l'église, est réclamée avec énergie par les francs-maçons. Les employés des pompes funèbres sont obligés d'aller la rechercher. Cette couronne, toute en immortelles jaunes, porte pour inscription :

*La Clémentine Amitié au Fr. Littré*

A une heure et demie la cérémonie religieuse est terminée, le cortège se reforme et arrive au cimetière Montparnasse quelques minutes après. Dans l'assistance, on sait déjà que MM. Ronan et Pavet de Courteille, qui devaient prendre la parole sur la tombe, y ont renoncé, pour se conformer à la volonté du défunt.

Le caveau provisoire préparé pour l'inhumation du corps de M. Littré est situé à l'extrémité de la seconde avenue de gauche, dite avenue transversale, tout près de la tombe où on a enterré il y a quelques jours la pauvre Hélène Petit.

A l'arrivée du corbillard devant le caveau et après la descente du cercueil, M. l'abbé Cognat, assisté de MM. les abbés Jeng et Picard, récite les dernières prières.

Cette seconde cérémonie religieuse a lieu au milieu de bruit et des protestations. Elle s'achève cependant sans trop grand trouble. Mais les protestations recommencent lorsque l'on voit M. Renan prendre le premier de la main de l'ordonnateur des pompes funéraires, le goupillon d'eau bénite et asperger le cercueil. Sans respect pour le lieu où se trouve, sans respect pour le mort et pour sa famille, du groupe des francs-maçons et des libres-penseurs partent de sourdes exclamations : "Renan aussi ! c'est une honte ! c'est une lâcheté !"

Le défilé n'en continue pas moins, mais une fois terminé et alors que la foule se dispose à partir, un homme s'avance brusquement au bord de la fosse. C'est M. Wirouboff, directeur de la *Revue positiviste*.

"La famille de Littré dit-il, a voulu faire le silence autour de sa tombe ; c'était son droit, et ce droit a été respecté autant que possible. La bière est descendue ; les députations sont parties sans prononcer

une parole d'adieu à l'homme éminent qu'on vient d'enterrer. La famille philippique a maintenant le droit et le devoir de prononcer quelques paroles."

Les libres-penseurs et les freres-maçons applaudissent, chaleureusement ce début. Aux applaudissements se mêlent les cris de : "A bas la soutane ! A bas le goupillon !" Un tumulte indescriptible en résulte.

Au nom de la famille, l'ordonnateur des pompes funèbres essaye de s'interposer en rappelant que la volonté expresse du défunt est qu'il ne soit pas prononcé de discours sur sa tombe, mais il est interrompu par les cris de : "Laissez parler Wirouboff, laissez parler Wirouboff."

Pendant quelques minutes, les interpellations les opposés se croisent. Tandis que la grande majorité de l'assistance insiste pour qu'on respecte les droits de la famille et la volonté du défunt, une minorité turbulente ne cesse de répéter : "A bas les prêtres ! C'est un cadavre qu'on nous vole ! Vivre la libre-pensée !"

Comme elle fait le plus de train, la minorité finit par avoir le dessus, et M. Wirouboff continue.

"Écoutez-moi, je ne veux pas faire de discours. Je ne parlerai pas philosophie, soyez en convaincus ; je veux seulement tirer de cette longue et glorieuse vie de quatre-vingts ans, qui appartient désormais à tout le monde, et que tout le monde peut admirer, deux enseignements utiles : Littre a montré par son exemple qu'on pouvait posséder un cœur noble et généreux tout en s'attachant à une doctrine qui n'admet rien en dehors de la réalité, et que cette doctrine empêchait les retours vers le passé. Car, messieurs, malgré de trompeuses apparences, Littre est mort comme il a vécu, sans contradictions et sans défaillances.

"Tous ceux qui ont connu cette âme calme et sereine—et je m'honore d'être du nombre—savent bien qu'elle était irrévocablement fermée à l'incognoscible et qu'elle envisageait avec courage les inéluctables nécessités des lois naturelles."

La famille et les amis de la famille s'étant retirés pour ne pas assister à cette profanation, il ne reste plus au bord de la tombe de Littre que les amis et les sectataires de M. Wirouboff, qui l'applaudissent, naturellement, à outrance. Pendant un quart d'heure encore, ils continuent à stationner près du caveau, renouvelant leurs protestations ; mais ne trouvant plus personne pour leur répondre, ils finissent par se retirer, heureux sans doute du scandale dont ils sont cause.

## LES COMÈTES

Longtemps les comètes ont été pour le peuple un objet de terreur, tout à cause de la rareté de leurs apparitions que par suite de leur aspect extraordinaire.

Et pourtant, il n'y a pas plus lieu de s'effrayer des comètes que des planètes ; ce n'est, après tout, qu'une variété de planètes, tournant, comme les autres, autour du soleil, avec cette différence que leurs routes ou trajectoires sont des ellipses très allongées, tandis que, pour les planètes, les ellipses sont presque circulaires.

Comme le soleil est à l'un des foyers de toutes ces ellipses, il en résulte que cette astre est presque au milieu des trajectoires planétaires, et très près d'un sommet ou d'une pointe des trajectoires cométaires.

Les comètes s'approchent du soleil et en font le tour avec une grande vitesse, puis s'en éloignent jusqu'à cesser d'être visibles pour nous, pour revenir encore.

De tout temps on a observé des comètes, et on a pu constater la période de retour d'un certain nombre. Soixante-huit avaient déjà été observées avant notre ère ; tous les siècles ont eu les leurs ; et depuis l'invention des lunettes et des télescopes, on en a vu un bien plus grand nombre.

Le catalogue général en mentionne 807, dont 206 ont été observées dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais sur ce nombre on a constaté seulement 716 comètes différentes, dans les autres cas, c'étaient des réapparitions ;

l'orbite et la période de retour ont été calculées pour 342 de ces astres singuliers, et il y en a 10 dont le retour a été observé.

Les comètes sont d'ailleurs des astres fort légers, peu denses, dont la marche peut-être sensiblement modifiée par le voisinage des planètes, de sorte que les prédictions de retour sont nécessairement de simples probabilités quant aux dates.

Après quelques jours d'observations, les astronomes seront en mesure de calculer les éléments de la comète qui attire en ce moment l'attention, et ils nous diront si c'est l'une des comètes déjà cataloguées, ou si c'est un astre nouveau pour nous.

On peut remarquer que la queue de la comète est opposée au soleil ; ce fait donne lieu à diverses hypothèses sur la nature de cet appendice, dont la matière ne peut nous dérober la vue des étoiles qui sont au-delà ; jusqu'à présent nous sommes, à ce sujet, dans une ignorance absolue. Mais que de phénomènes encore inexplicables dans la nature !

En tout cas, il faut être tranquille sur la comète actuelle : elle apparaît parce que c'est son tour, c'est son heure ; mais elle n'annonce rien ; il serait ridicule de vouloir lui attribuer les premières catastrophes qui pourront se produire ; ce sont là des ordres de faits complètement indépendants. Les calamités passées sont venues sans attendre la comète, d'autres se produiront sans aucune corrélation avec cet astre ; c'est toujours la main de Dieu qui tient les ressorts des événements dont nous sommes témoins.

## L'ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA COMMUNE

Une manifestation commémorative de la "semaine sanglante" a eu lieu au cimetière Père Lachaise (Paris). Cinq à six cents individus, comprenant les divers "groupes" de révolutionnaires : socialistes, anarchistes, collectivistes, etc., se sont réunis place de la Bastille et rendus en corps au Père-Lachaise.

Là, les citoyens Cosain, Gaillard, Viala, etc., ont tour à tour glorifié la Commune et "flétri" la réaction sous toutes ses formes.

Leurs discours ont été accueillis par les cris de : Vive la Commune ! Vive le Nihilisme ! Vive la Révolution sociale ! Gloire à l'Internationale !

Un citoyen a invité les assistants à se diriger vers la tombe de M. Thiers "pour lui cracher au visage le mépris du monde révolutionnaire tout entier."

On y est allé, et le citoyen en question s'est écrié : "Thiers, buveur de sang..... ! nous nous vengerons quand le jour de la vengeance arrivera ! En attendant, nous te méprisons !"

Là dessus, tout le monde s'en est allé. Les agents de police, massés dans le cimetière, ont laissé s'accomplir ces diverses manifestations sans rien dire. Il n'y a eu aucune arrestation.

Fusiez-vous le plus malheureux des hommes, soyez certain qu'il y a toujours quelqu'un auquel vous faites envie !

Que de gens au cœur sensible, pour lesquels l'amour qu'ils témoignent aux animaux n'est que la manifestation d'un sentiment de bonne confraternité !

Les rimes sont comme deux ailes qui permettent à la pensée d'aller plus loin et de monter plus haut.

La plus belle prose n'est que de l'or ; les beaux vers sont des diamants.

Châteaubriand disait que nous vivions entre un néant : le passé, et une chimère : l'avenir. Platon disait que la vie était le rêve d'une ombre.

Moi je définis l'existence de l'homme : un château de cartes, surmonté d'une girouette folle.

On lit dans un journal français :

La rumeur soulevée par le triomphal retour de Sarah Bernhardt était à peine assoupie, qu'une autre rentrée est annoncée, qui n'a rien, hélas ! de victorieux.

Mme Ambre, qui était allée, avec une troupe d'opéra, chercher fortune au nouveau monde, y a rencontré la débâcle. Et c'est la tragédie qui a vaincu l'opéra ; car, presque partout, Sarah et elle se sont trouvées en concurrence.

Mme Ambre a tenu quelque temps la curiosité parisienne en éveil, alors qu'elle s'appelait la comtesse d'Amboise.

En ce temps-là, il n'était bruit que du faste par elle déployé dans son castel de Bellevue, où affluaient tableaux, statues et bibelots, dus, prétendait-on, à un auguste protectorat.

De quoi faire un musée. On contait même que ces objets en avaient fait un déjà, ou du moins avaient figuré dans des collections souveraines... Est-ce que je sais ? Le certain, c'est que l'apothéose fut de fort brève durée. Les collections furent bientôt revendues. Souvent protectorat varie, bien fol est qui s'y fie.

La châtelaine se refit artiste. Nous l'avons entendue un moment aux Italiens. Ni étoile, ni nullité. Un talent de moyenne.

Ce n'est pas assez pour étonner, et les Yankees ne sont accessibles qu'à l'étonnement. D'où la déroute présente. Encore les chefs de file s'en tirent-ils. Mais ceux qu'il faut plaindre, ce sont les pauvres diables d'arrière plan qui restent là-bas échoués.

L'existence artistique est pleine de ces soubresauts. On ne saurait trop donner de publicité à ces naufrages. Il semble, en effet, avec le mirage du lointain, qu'il n'y ait qu'à partir pour récolter les dollars à pleines corbeilles. Que la récolte est peu semblable à ces chimères !

L'Amérique a vu déjà mourir des centaines de déçus et de désespérés qui étaient arrivés confiants et souriants.

Quelle effroyable chute !... Sans amis, sans parents, étranger à tous, se trouver misérable dans une chambre d'auberge qu'on ne sait comment payer. N'avoir ni un secours à attendre, ni une consolation à solliciter !

Puis la maladie survenant avec ces climats bizarres ; le lit d'hôpital, la mort ! La mort dépaycée. La mort sans une main à serrer, sans un adieu à murmurer ! C'est horrible !

Sachez-le bien, vous qui allez là-bas tenter l'aventure et défier l'inconnu.

Toutes ces angoisses m'ont été contées en détail par une pauvre cantatrice dont je tairai le nom, — mais qui eut sa notoriété. Lauréate du Conservatoire (parbleu !), elle avait traversé une grande scène parisienne. Il n'eut pas la patience qu'il fallait, ni la persévérance. Ne voulant pas s'éclipser au second rang, croyant que le premier lui était dû, elle s'embarqua pour l'Amérique du Sud.

Tout le chapelet de misères fut défilé au complet. A ce point qu'un soir, mourant de faim, elle dut tendre la main au coin d'une rue...

Ne partez pas sans avoir bien réfléchi, faiseurs et faiseuses de château en Amérique.

Le Figaro dit à propos de la dernière œuvre que Victor Hugo vient de publier sous le nom *Les quatre vents de l'Esprit* :

Il est d'usage, quand Victor Hugo publie un volume de poésies, de s'empressez de le juger comme homme politique ; n'est-ce pas un peu de mauvaise foi ? n'espère-t-on pas diminuer le poète en le rendant responsables des fautes du tribunal. Pour nous il y a deux Victor Hugo ; c'est du plus grand poète qu'ait eu la France que nous nous occuperons aujourd'hui.

Nous ne pouvons nous empêcher de déclarer que jamais Victor Hugo n'a été plus en puissance de son talent qu'aujourd'hui, et que si les taches de son soleil sont visibles comme autrefois, l'éclat de ses rayons n'a rien perdu de sa puissance ni de sa splendeur.

## CHOSSES ET AUTRES

—Cent socialistes ont été expulsés de Leipsic (Autriche).

—La France a notifié la Turquie de ne plus envoyer de troupes à Tripoli.

—Soixante mille immigrants sont débarqués à New-York pendant le mois de juin.

—La récolte du foin promet d'être plus abondante cette année que l'année dernière.

—Son Altesse Royale le prince de Galles a accueilli sir John A. Macdonald avec beaucoup de cordialité au lever qu'Elle a donné au palais Saint-James, le 22 du mois dernier.

—Les autorités impériales commencent dans le mois prochain à opérer le retrait de ce qu'elles ont encore de troupes régulières en garnison à Halifax, tout comme cela a été fait à Québec il y a une dizaine d'années. Nous n'aurons plus alors de possession anglaise que le nom.

—Il résulte d'une brochure récemment publiée par le capt. russe Well que l'effectif actuel de l'armée active en Russie s'élève à 60,557 officiers, 1,945,000 soldats, 364,596 chevaux et 3,986 canons. L'effectif des troupes irrégulières est de 160,000 hommes.

—On reconnaît que le temps sera beau ou mauvais en pressant le pain sous le pouce, et surtout le pain d'épice. Si le pain, ou le pain d'épice, fléchissent sous le pouce, c'est signe d'eau ou d'humidité. Si, au contraire, ils sont fermes et résistants et même cassants, lorsqu'ils sont frais cuits, c'est un signe infaillible de beau temps.

—Les publications légales discutent la position des juges qui, après être descendus du Banc, reprennent leur pratique d'avocat. On se demande surtout s'ils ont encore droit à leur titre de Conseil de la Reine, auquel ils ont dû renoncer en acceptant une position de juge.

Il paraît que cette fameuse question des Conseils de la Reine va soulever de nouveaux débats.

—Il y a actuellement à Montréal 363 chaudières à vapeur qui consomment 700 tonnes (de 2,000 lbs.) de charbon par jour ou près de 215,000 tonnes par année. La raffinerie de sucre du Canada à elle seule en consomme à peu près 20,000 par année. La compagnie du gaz consomme également 12,000 tonnes. Il a été placé 49 nouvelles chaudières dans des établissements l'année dernière.

—Une dépêche de Paris annonce que les Tunisiens et les Arabes se sont révoltés à Sfax, et que le consul français a été blessé. Des coups de feu ont été tirés sur une canonnière française, et la population a empêché les troupes de débarquer. Les Européens se réfugient sur les vaisseaux qui se trouvent dans le port. Les tribus menacent d'attaquer Sfax.

—Les trésoriers du comité de secours aux incendiés de Québec ont reçu jusqu'à présent la somme de \$11,429.57. La législature locale, comme sait, a souscrit \$10,000, et la législature fédérale aussi \$10,000. La ville de Boston, d'après la liste publiée par le *Boston Post*, a souscrit \$5,355. Comme on le voit, les souscriptions ne vont pas mal, le total ayant atteint à l'heure qu'il est le chiffre de \$36,784.57.

Quelqu'un se vantait devant une dame d'avoir le cœur desséché et tout à fait indifférent.

—C'est comme moi, répondit-elle, je n'ai rien aimé.

—Pas même vos enfants ?

—Oh ! si... quand ils étaient petits... et aussi mes diamants....

—Quand ils étaient gros.

On reprochait à un père de marier son fils trop jeune.

—Attendez, lui disait-on, qu'il soit un peu plus raisonnable.

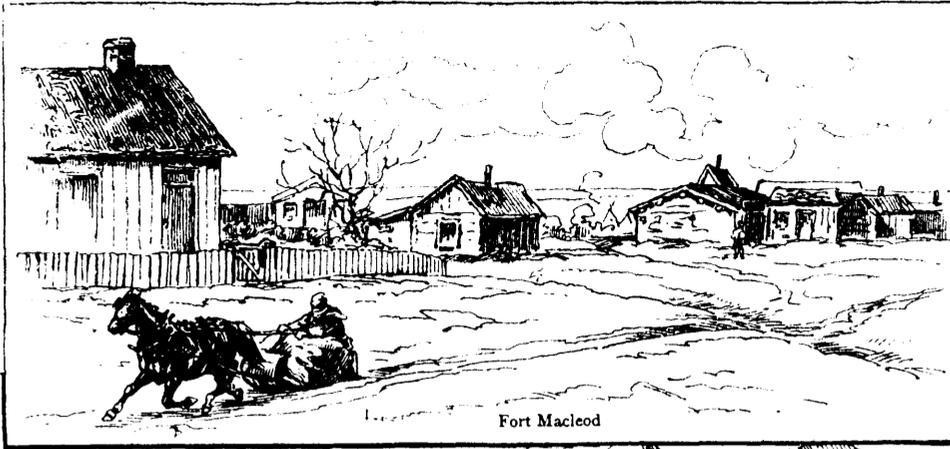
—Pas si bête ! il ne voudrait plus.



DANS LE NORD-OUEST AVEC LA POLICE MONTÉE—D'APRÈS LE DR. NEVITT



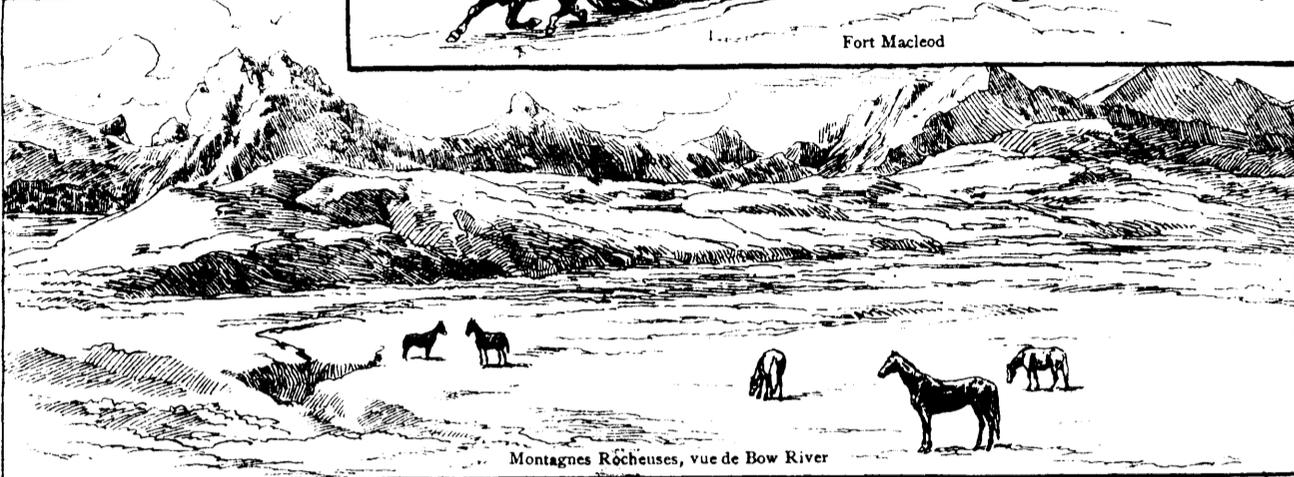
Fouet Sioux



Fort Macleod



Indien Kootenay



Montagnes Rocheuses, vue de Bow River



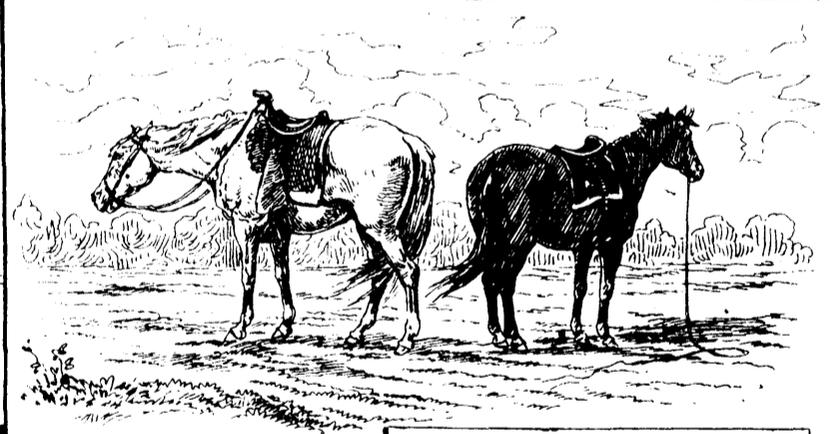
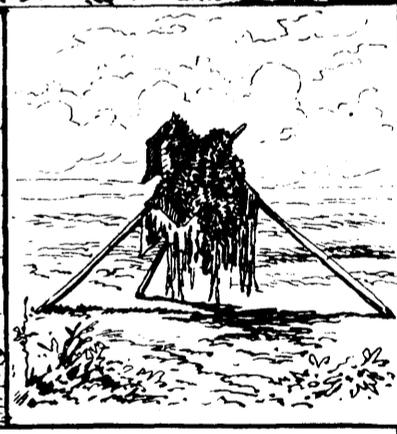
Indien "Pierreux"



Camp des Pieds Noirs



Chien de Voyage



Coteau des Cypres



Mission Catholique, Rivière Elbow



Chasseur Indien

## L'AURORE

Ramenant sur son sein la draperie rosée,  
Où Zéphyr se suspend, elle humecte ses ailes  
Au calice des fleurs où tremble une rosée,  
Puis sourit aux étoiles et remonte vers elles.  
... Le bonheur dans la vie est une fleur d'élys  
Que chaque âme, à son gré, peut cueillir quand  
[elle passe ;  
Hélas ! la fleur, bien vite, entre nos mains s'ef-  
[face,  
Pour joncher le chemin d'une larme de plus !...

?

Qu'est-ce donc que l'amour ? N'était-ce pas cette  
[ride  
Que forme dans l'onde, l'esquif au vol rapide ?  
N'est-ce pas ce sillon tracé dans le ciel pur  
Par la flèche acérée qui siffle dans l'azur ?  
C'est un battement d'aile, une ombre ou un mur-  
[mure,  
C'est le chant de l'oiseau, soupir de la nature,  
Un nuage brumeux, un souffle, un ris moqueur,  
Un rien qui vous échappe en brisant votre cœur.  
Puisque c'est un mirage impossible à décrire,  
Puisqu'il est infini comme un divin sourire,  
Ce céleste baiser dont on frémit tout bas,  
Laisse-toi donc aimer... ô reine d'ici-bas !  
Laisse-nous donc cueillir, pendant que tu som-  
[meilles,  
L'empreinte d'un baiser sur tes lèvres ver-  
[meilles...  
Mais non ! l'amour n'est plus ! les cœurs, plon-  
[gés à l'ombre,  
Ne savent plus aimer... Dans nos âmes tout  
[sombre !  
Nos mains ont effeuillé l'extase et ses délices,  
Nos baisers trop ardents ont fané la beauté,  
Notre haleine brûlante a séché les calices,  
Où nos lèvres à longs traits puisaient la volupté !  
ANTONIO.

## LE PREMIER GOUVERNEUR DE L'ALGÉRIE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE

Salluste

I

Nos remerciements à M. Flament de Fourmies du nord de la France, pour l'envoi d'un beau journal rempli de dessins et d'écrits intéressants relatifs à l'Algérie. C'est un journal d'un jour d'un seul numéro. Nous en extrayons l'article intéressant qui suit :

.....Après la bataille de Thapsus qui mit fin à la puissance des rois Numides, César prit les dispositions nécessaires pour pacifier et organiser le pays ; puis il déclara que la Numidie était réduite en province romaine, et que Crispus Sallustius en était nommé gouverneur avec Zama Regia (aujourd'hui Zouarin au sud-est du Kaf en Tunisie) pour capitale—an 46, av. J.-C.

C'est donc à Zama Regia que le pro-consul établit sa résidence.

La nouvelle province était formée de toute la partie conquise de la Numidie (moins la contrée de Cirta qui avait été constituée en Etat particulier et presque indépendant sous l'autorité de Sittius) et d'un démembrement de l'ancienne province d'Afrique.

Le nom de Salluste réveille bien des souvenirs classiques ; nous n'avons jamais oublié l'histoire de la guerre de Jugurtha, et le style si brillant, si vif et si précis de l'historien ; aussi, n'est-ce pas sans une sorte de plaisir de jeunesse que nous retrouvons cette physionomie au début de la domination romaine en Numidie.

Caius Crispus Sallustius naquit à Amiterne, ville du pays des Sabins, sous le septième consulat de Marius, c'est-à-dire à l'époque la plus troublée de la République. Sa famille était d'origine plébéienne, mais riche et assez considérable.

Salluste fut élevé à Rome ; son père lui donna les maîtres les plus distingués ; ses goûts le portèrent vers les belles lettres et particulièrement vers l'histoire. Il étudia l'histoire en philosophe et comme doit le faire un esprit attentif, non pour apprendre des faits et des dates, mais pour connaître les institutions d'un pays, le caractère des hommes qui s'y sont illustrés et pénétrer la cause des événements. C'est dans ce genre d'étude qu'il acquit cette opiniâtreté au travail, cette vigueur d'esprit et même cette ambition ardente qui l'ont particulièrement fait remarquer.

Mais si le jeune plébéien avait la passion du travail et des choses de l'intelli-

gence, il avait puisé et développé dans le milieu corrompu où il vivait, des instincts de luxe, de cupidité et de débauche. Parmi cette jeunesse romaine dont le plaisir et la dissipation étaient toute la vie, Salluste était particulièrement signalé.

Dépravé et d'une dépravation sans pudeur, le sentiment de la vraie probité et d'une délicatesse vulgaire lui échappait ; son caractère décrié ne reculait devant aucune considération, lorsqu'il s'agissait de folles dépenses ; il vendit tout son patrimoine et se ruina complètement.

C'est alors que Salluste songea à entrer dans les fonctions publiques.

II

Les voies ordinaires pour arriver aux honneurs étaient, à Rome : le barreau et les armes, c'est-à-dire l'éloquence et la gloire militaire ; mais c'étaient précisément ces deux voies que Salluste avait le plus négligées. Son insuffisance, de ce côté, ne l'arrêta cependant pas ; il se mit à étudier la politique, à fréquenter le Forum et les Comices ; il s'attacha particulièrement à Pretectatus, philosophe d'une grande réputation et à un professeur d'histoire dont le nom nous échappe en ce moment. On devient facilement maître des hommes lorsqu'on les connaît. Salluste fut bientôt élu questeur avec droit d'entrée au Sénat. Il avait alors 27 ans ; quelques années après, il obtint la charge de tribun du peuple.

Salluste devint l'ami de Clodius, ce fougueux ennemi de Cicéron et de Milon, et prit, paraît-il, une part active aux dissensions qui divisèrent ces trois personnages. Lorsqu'à la suite du meurtre de Clodius et du bannissement de Milon, une réaction s'opéra dans les esprits, réaction provoquée principalement par les discours et les démarches de Cicéron, Salluste fut inquiété et sur le point d'être accusé ; il échappa néanmoins à une accusation ; mais peu de temps après, sous prétexte qu'il menait une vie scandaleuse avec les femmes, il fut honteusement chassé du Sénat.

Salluste rentra dans la vie privée, le cœur ulcéré ; son ressentiment contre les patriciens ne fit que s'accroître. Ce fut dans cette retraite qu'il fit la conjuration de Catilina et qu'il épousa Terentia, la femme répudiée de Cicéron.

Mais, deux ans à peine s'étaient écoulés, que César passait le Rubicon et arrivait à Rome en vainqueur, entouré de tous les aventuriers ambitieux et perdus de dettes.

Salluste qui était d'ailleurs un ennemi de Pompée, embrassa naturellement avec ardeur la cause de César. Bientôt, il rentra au Sénat avec la charge de questeur, et ne tarda pas à être élevé à la dignité de Préteur. Il avait alors 40 ans.

Salluste fit partie de l'armée que César faisait débarquer sur les rivages d'Afrique. Il se conduisit avec distinction dans la guerre, César, en maintes circonstances, eut l'occasion d'apprécier ses aptitudes, sa perspicacité et son intelligence des choses et des hommes, particulièrement dans le règlement des affaires du pays, après la prise de Zama ; et c'est ce qui lui valut le gouvernement de la province conquise.

III

Le gouvernement des provinces était recherché à Rome ; c'était, pour ceux qui en étaient investis, le moyen d'amasser de grosses sommes, en pressurant le pays qu'ils étaient chargés d'administrer ; la terre et les populations étaient considérées comme leur chose ; Salluste n'eut garde de manquer à cette tradition. Il semble qu'il ne s'appliqua à autre chose qu'au soin de sa fortune. L'histoire ne s'occupe de son administration que pour dire qu'il avait été plutôt préposé à la ruine de la province qu'à son gouvernement. Revêtu, comme tous les gouverneurs de province de cette époque, ainsi que nous le verrons ultérieurement, d'une autorité presque sans frein au point de vue militaire, judiciaire et politique, il ne laissa d'autres souvenirs, en Numidie, que celui de ses rapines ; aussi lorsqu'il revint à Rome, après deux années de gouverne-

ment, il était chargé de richesses et de la haine des Numides.

Ceux-ci ne le laissèrent pas jouir en paix du fruit de ses concussions. Ils lui intentèrent, ainsi que c'était leur droit, une action en justice. Brutus dont la parole était autorisée au Forum, se chargea de soutenir leur plainte. Le procès traîna en longueur. Salluste distribua de l'argent à tous les citoyens influents ; on dit qu'il donna à César lui-même cinq cent mille sesterces (environ plus de 120,000 francs). Il arriva naturellement que lorsqu'enfin il fut obligé de comparaître en justice, il n'eut pas de peine à convaincre ses juges, et à se faire absoudre.

Les Numides retournèrent en Afrique émerveillés de la majesté du Forum et du Capitole, mais persuadés que tout à Rome, même la justice, pouvait s'acheter.

IV

Désormais assuré de la paisible possession de son immense fortune, Salluste se livra à toutes les voluptés d'une aisance paisible. Il acheta un vaste terrain sur le mont Quirinal, le quartier le plus sain et le plus aristocratique de Rome, et y fit construire une grande et magnifique maison qu'il entourait d'immenses jardins. Ces jardins plantés de grands arbres, ornés de temples, parsemés de fontaines, de cirques et de statues, portaient le nom de *Jardins de Salluste* ; le maître de ce domaine avait poussé le luxe et l'attention jusqu'à établir devant le portique d'entrée, une place publique, sur laquelle il fit un marché pour sa commodité personnelle et celle de la population du quartier.

Salluste acheta, en outre, des terres considérables ; et après la mort du dictateur, il se rendit acquéreur de la belle maison de campagne que ce dernier avait fait bâtir à Tibur. C'est là qu'il passait une grande partie de l'année dans la Société des gens de lettres et de mérite, tels que Mécènes, Horace, Cornelius Nepos, Messala, etc. C'est à Tibur qu'il acheva son histoire de Jugurtha, dont il avait pu recueillir les matériaux pendant son séjour en Afrique.

Les contemporains ont certainement dû se demander comment l'ancien gouverneur de la Numidie conciliait sa vie politique et privée avec ses belles et philosophiques maximes sur la *méchanceté, la cupidité et l'indignité des hommes qui amassent des richesses et des honneurs par l'intrigue, et non par la voie droite et courageuse.*

V

Ainsi que nous venons de le dire, les historiens latins ont été sévères et même durs pour Salluste ; et, en vérité, il le méritait bien ; cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que son gouvernement n'a pas été tout à fait aussi stérile au point de vue des intérêts politiques de Rome qu'on pourrait le croire, car il ne faut pas oublier qu'il maintint le pays en paix. César lui avait laissé une demi-légion (environ 3,200 hommes) ; cette demi-légion, Salluste la faisait camper sur les points extrêmes de la province, le long des frontières, où les incursions étaient à redouter ; et c'est ce qui fait qu'il n'eut aucune insurrection ni aucune invasion à réprimer ou à combattre. En cela, il fit preuve de prudence et de clairvoyance.

Les populations numides, tourmentées et ruinées par de longues guerres, avaient besoin de repos et étaient tout disposées à subir, sinon à accepter, le gouvernement de Rome qui représentait pour elles la gloire et la force ; Salluste sut entretenir ces bonnes dispositions, ce qui a permis à l'orateur qui le défendait lors de l'accusation portée contre lui par les Numides, de dire qu'on devait être indulgent pour un homme qui avait jeté les premières assises de la puissance romaine, dans un pays qui deviendrait bientôt plus riche que l'Italie.

EUG. ROBE

Le comble de la gourmandise :  
Se faire mettre les yeux et le nez en com-  
pote.

## UN MOUSSE TUÉ PAR LES MAUVAIS TRAITEMENTS DE SON CAPITAINE

Le capitaine Baudry, commandant du *Georges-Henri* qui fait la traversée de France en Angleterre, était depuis longtemps connu pour sa brutalité, lorsqu'en octobre 1880 on lui confia comme mousse un enfant de quatorze ans, Joseph-Marie Onézo. Bien que d'une constitution solide, Anézo se montra, les premiers jours, inhabile aux manœuvres du bord. Il était d'un caractère docile. Avec un peu de patience et de douceur, on eût pu faire de lui un élève excellent. Mais ce n'était point là la méthode de Baudry. Dès le début du voyage entre Pouliguen et Swansea, l'apprenti marin se trouva exposé aux sévices de son chef, accoutumé à punir de la plus cruelle façon les moindres erreurs.

Tantôt le capitaine frappait Anézo à coups de pied, à coup de poing ; tantôt il le dépouillait de ses vêtements, l'inondait d'eau froide et le traînait sur le pont par les cheveux. Souvent il le privait de nourriture, défendant aux matelots de lui donner du pain. Une fois le petit malheureux resta trente-six heures sans manger. L'enfant avait pourtant quelque part une famille le suivant au loin par la pensée, une mère occupée à compter les jours qui la séparaient encore de celui où elle le presserait sur son cœur. Qu'importait au capitaine de *Georges-Henri* ! Il faisait du pauvre mousse un martyr. En revenant de Swansea vers la France, les mauvais traitements prirent un caractère encore plus odieux.

Une nuit, le capitaine ayant surpris Anézo qui s'était endormi avec la permission du matelot de quart, il lui enleva brusquement sa couverture et le plaça pieds nus, en punition, sur le rouf de la dunette, tenant une barre de guindeau ; chaque fois que l'enfant perdait l'équilibre, par l'effet du roulis, il tombait sur le pont ; le chef, alors, le frappait à coups redoublés avec la barre.

Quelques jours plus tard, Baudry fit monter Anézo dans la grande voile, puis il secoua les drisses. Le petit tomba sur le pont après avoir été frappé contre le grand mât. Une autre fois le capitaine le fit placer un pied sur la vergue de misaine, l'autre pied sur la grande vergue, les bras collés au corps, puis il secoua les vergues ; l'enfant roula sur le pont.

Le 10 novembre, en rade d'Ars, deux matelots, descendus dans la cale pour chercher des vivres, y trouvèrent Joseph Anézo râlant, le corps sillonné d'ecchymoses. Ils l'enveloppèrent d'une couverture, le hissèrent sur un canot, le transportèrent au poste de la douane et recommandèrent qu'on le soignât. Quarante-huit heures plus tard, le malheureux était mort. La barbarie du maître l'avait tué.

Ce crime voulait une expiation. Baudry vient de comparaître devant la cour d'assises de la Charente-Inférieure. M. Giraud, procureur de la République, a soutenu l'accusation. Me Laverney a présenté la défense. L'accusé a été condamné à six ans de réclusion.

## À NOS ABONNÉS

Notre agent, M. Aymon, visité en ce moment Québec et les paroisses sur le chemin de fer Q.M.O. & O., entre Montréal et Québec, dans le but de recueillir des souscriptions et de percevoir ce qui est dû à l'administration du journal pour abonnement. Nous espérons que les nombreux amis que nous comptons déjà dans les endroits que visitera M. Aymon, voudront bien lui donner tous les renseignements qui pourraient faciliter sa tâche et rendre la propagande du journal efficace. Nous comptons aussi que ceux qui nous doivent s'empresseront de régler avec lui sur présentation de leur compte, afin de lui épargner des courses et des dépenses inutiles.

## LA JUSTICE A TUNIS

Le principal privilège, la principale fonction d'un Tunisien *au pouvoir*, c'est de rendre la justice. Le bey tient au Bardo toutes les semaines (le samedi en général), une sorte de cour plénière transformée en tribunal ; le férik (gouverneur de Tunis) rend chaque matin la justice au palais ; les caïds (chefs des provinces), pour la plupart favoris ou ministres, se déchargent sur leurs vicaires (cadis) du devoir de siéger quotidiennement, mais se rendent en personne à leurs résidences pour dénouer les causes embrouillées. Le droit de juger les hommes est la prérogative la plus enviée du pouvoir suprême dans ces pays primitifs où le dernier laboureur peut exposer son affaire au souverain en personne, dont l'autorité despotique, pour cette raison seule peut-être, n'a jamais été discutée. Les décisions sont prises promptement : d'un mot, parfois d'un geste, le bey ou le férik tranche une question litigieuse. L'amende, la bastonnade et la prison sont les peines que le férik peut infliger aux criminels de droit commun : le prince seul condamne à mort. Ni assesseur, ni jury, ni conseil : bey, férik et caïd, jugent selon leur propre appréciation, et leur sentence, en droit criminel comme en droit civil, est sans appel.

J'ai assisté à la justice du férik, ainsi qu'à celle du bey. J'y allais avec parti pris de critique, que cette façon de procéder, contraire à nos usages, inspire à tout européen : j'en sortis étonné d'avoir éprouvé, au lieu de l'indignation présumée, un sentiment de profonde déférence et même de doute sur l'opportunité des institutions, peut-être excellentes chez nous, mais impraticables ici.

Sidi-Selim, férik de Tunis, ne parle guère à l'imagination ; c'est un Turc obèse, grisonnant. Sanglé dans son uniforme de général, il est assis à l'euro-péenne sur un large sofa, recouvert de mauvaise perse, faisant le tour d'une des plus mesquines salles du Dar-el-Bey. Un seul degré que les justiciables ne doivent jamais franchir, sépare cette salle d'un vestiaire où se tiennent les plaideurs et les inculpés en masse ; le vestiaire donne sur une cour ; là, quelques gendarmes se promènent en causant amicalement avec leurs prisonniers. Dans un angle de la cour, un espace protégé par une balustrade en bois aboutit à une porte. La bastonnade s'administre dans le coin ; la porte mène à la prison. On voit que la façon de procéder est primitive ; un homme arrêté par ordre du férik est jugé condamné et châtié en dix minutes. C'est expéditif et cela semble au premier abord peu imposant.

Nous examinâmes la cour à colonnades, quand le férik, qui venait de juger un différend entre deux fellahs (laboureurs), nous aperçut et envoya un zaptié (gendarme) nous inviter à venir auprès de lui. Nous nous empressons de franchir le degré ; la salle, vue de loin, semble plus mesquine qu'elle n'est en réalité : des fenêtres énormes la remplissent de lumière et permattent de voir la place du palais, fourmillante de passants.

À côté du férik, au bas bout du sofa, se trouvait un superbe vieillard maure, enturbanné, enveloppé de burnous des pieds à la tête, assis à l'oriental : c'est un ami du gouverneur, il vient de temps en temps l'écouter trancher les questions litigieuses, sans cependant se permettre de donner un avis.

À notre aspect, le férik se leva et nous tendit la main : nous eûmes alors un spécimen de cette courtoisie orientale si exquise qu'elle en semble exagérée. Le férik dit à ma femme : "Je suis heureux de votre visite. Permettez-moi, pendant quelques minutes, de me croire votre père : votre aspect ne me troublera plus, et je jugerai sainement." Au juge-consul Coincé et à moi, il dit :—à M. Coincé : "Si une cause difficile se présente, j'appellerai votre sagesse à mon secours et vous ne pourrez me refuser votre aide, puisque vous êtes venu me voir ;" à moi : "Vous êtes prince dans votre pays ! vous devriez juger à ma place et moi vous écouter sur la tête, les pieds en l'air."

Calme et digne, il se rassit et fit signe à un zaptié. Une seconde après, deux nomades, poussés par le gendarme, apparurent au bas du degré, et la justice, interrompue un instant par notre introduction, reprit son cours.

À l'entrée des nomades, la physionomie de Sidi-Selim, qui m'avait d'abord paru insignifiante, plus obséquieuse, pendant qu'il nous débitait des compliments, se modifia de tout au tout. Les yeux rayonnèrent, le visage prit une pression de bienveillance paternelle, l'attitude devint imposante et méditative à la fois. Il passa sa main dans sa barbe, ce qui chez les Arabes est un signe de puissance, et se mit à écouter avec attention les plaideurs amenés en sa présence.

Il y a dans tout cela un grand caractère de dignité, et je compris le sentiment de profond respect qui, malgré le peu de magnificence du décor, saisit, me dit-on, les plaideurs et les accusés qui pénétrèrent dans ce temple de Thémis. Les deux nomades soumettaient au férik une question de litige : l'un devait de l'argent à l'autre pour un travail exécuté. Quand ils eurent expliqué leur affaire en criant à qui mieux mieux, le férik leur conseilla de s'entendre à l'amiable et de revenir dans huit jours s'ils n'y réussissaient pas. Puis un mari vint supplier en faveur de sa femme, détenue pour avoir porté dans la rue des souliers vernis. Sidi-Selim fit un signe en souriant : c'était l'ordre d'élargir la prisonnière. De nombreuses causes, fort insignifiantes pour la plupart, se présentèrent ensuite ; le férik les résolvait d'un mot, parfois d'un geste, avec une singulière rectitude de jugement. La femme d'un gendarme, ayant emprunté des vêtements à une voisine, oublia de les lui rendre. Aménée devant le férik, elle vint plaider sa cause accompagnée de son mari. Sidi-Selim fronça les sourcils, et au moment où le gendarme ouvrait la bouche pour défendre sa moitié, lui imposa durement le silence.

—Comment ! dit-il, toi, un gendarme, c'est-à-dire le représentant le plus direct de l'autorité, tu permets que ta femme soit accusée de ces choses-là, et tu oses venir la défendre ! Va et paie, si tu ne veux pas recevoir la bastonnade ; ta femme est coupable dans tous les cas. Elle ne devait ni voler, ni perdre, ni même emprunter des vêtements.

Il était une heure et demie ; Nataf nous avertit que Sidi-Selim allait prononcer la prière, et qu'il était temps de nous retirer.

\* \*

La justice du bey est entourée d'un tout autre prestige.

Les tambours battent aux champs. Le bey, suivi de tous les ministres et des membres de sa famille, apparaît à une des portes du Bardo, son palais. Le bachamba (nomenclateur) le précède en criant :

—Le prince vous salue au nom du prophète.

Des officiers richement vêtus tirèrent leurs épées, les soldats présentèrent les armes. Le bey salua légèrement et traversa la cour. Un autre cortège qui apparut presque aussitôt, fut reçu avec le même cérémonial, à l'exception cependant du salut prononcé par le nomenclateur. Ce cortège entourait le premier ministre, vieillard boiteux du nom de Mahommed-Kasadar. Un interprète, attaché par le bey à nos personnes, nous introduisit dans la salle où se trouvaient déjà réunis les scribes, assis sur des sofas rouges, au bas de l'estrade du trône. À la porte, la foule des prévenus, des plaignants et des curieux était contenue par quelques gendarmes. À gauche se trouvait une balustrade réservée derrière laquelle on nous indiqua nos places. Le trône—exhaussé sur un escalier à deux marches et se repliant à volonté, pour permettre au souverain d'y monter facilement—était encore vide. À peine fûmes-nous introduits, que les ministres, les princes Husseinites et les favoris vinrent se ranger des deux côtés du trône dans l'espace vide laissé entre l'escalier et les scribes. Tous étaient en grand uniforme et portaient la croix du Nishan, suspendue à leur cou.

Le bachamba entra en criant :

—Le prince vous salue tous et va vous rendre justice.

Le porte-pipe du bey entra ; il tenait à la main une pipe, dont le tuyau, orné de diamants, était d'une longueur démesurée. Derrière lui venait le bey. Un chambellan déploya l'escalier. Le prince monta un degré, se tourna vers nous, salua avec courtoisie, monta l'autre degré et s'assit sous l'éblouissant soleil d'or qui sert de dais au trône.

Le serviteur de Dieu glorifie, celui qui met en Dieu toute sa confiance, le mouchir Mohammed-es-Sadok, pacha bey, possesseur du royaume de Tunis, est un bel homme très brun aux yeux noirs et brillants, à la physionomie imposante et bienveillante à la fois. Rien de plus majestueux que ce souverain omnipotent, assis au-dessous d'un soleil d'or sur une estrade élevée, l'immense pipe à la bouche, se caressant la barbe avec une dignité superbe. Ce qui semblerait ridicule en France, est imposant à Tunis, je vous assure.

Cependant, les plaignants s'approchent du degré—qui, comme chez le férik, ne peut être franchi par les justiciables—s'inclinent très bas et exposaient leurs griefs.

Nous entendons des Arabes déguenillés, des Juifs sordides, soumettre au souverain leurs petites dissensions. La loi est formelle ; tel Tunisien qui a donné sa confiance au bey plutôt qu'au férik, peut s'adresser directement au magistrat suprême.

Le bey, sur son estrade est éloigné de ses sujets : il lui serait malséant d'avoir l'air de se pencher pour écouter ; c'est le gros bachamba qui répète les paroles des plaignants d'une voix grasse mais éclatante.

D'un mot ou d'un signe le bey tranche la question ; les mots et les gestes ont ici une signification très grave ; il y a surtout un geste qui consiste à tourner la main droite la paume en haut et d'en couper l'air : c'est tout simplement l'ordre de trancher une tête. Comme le bourreau se trouve toujours quelque part dans la salle, qu'il fait son office dans n'importe quelle cour du Bardo, que l'exécution suit immédiatement la sentence, il ne s'agit pas de plaisanter avec un tribunal pareil. Cependant, les cas de mort sont rares : Mohammed-es-Sadok est certainement le plus civilisé des beys de Tunis depuis bien des siècles.

Après avoir jugé une dizaine de causes qui n'entraînaient ni la mort ni même la bastonnade, le bey fit un signe, le bachamba cria :

—El aña ! (La paix).

Mot sacramental qui clôt les audiences. Mahammed-es-Sadok se leva, nous adressa un nouveau salut et rentra dans le mystère de sa vie quotidienne.

UNE CONSIDÉRATION. — Lorsque la maison Dupuis Frères s'ouvrit sur la rue Ste-Catherine, quartier est de la ville, presque personne dans le commerce de marchandises sèches du moins, ne faisait d'annonces. Voyant cette maison prospérer avec un système d'annonces sages et véridiques, toutes les autres l'imitèrent bientôt et aujourd'hui presque tous les marchands annoncent assez largement.

Rien de plus facile à faire. La question est de savoir si tous sont en état de répondre aux énoncés de leurs annonces.

Dans tous les cas on ferait bien de se méfier des habileurs.

Quant à nous, nous ne craignons pas d'inviter les dames à venir voir nos étoffes à robes nouvelles, nos soies noires, nos demi parapluies (entout-cas) et nos para-vois doublés et garnis en dentelle.

Le tout, nous ne craignons pas non plus de l'affirmer, à 25 par cent de moins qu'ailleurs.

Nous venons de recevoir par le steamer le *Parisien*, plusieurs caisses d'autres marchandises européennes. Dupuis Frères, 605, rue Sainte-Catherine, coin de la rue Amherst, Montréal.

MM. Gravel et Thibault donnent avis au public, et en particulier à leur nombreuses pratiques, qu'ils ont maintenant le plus bel assortiment de Tweed Ecossais, Anglais et Canadien, Drap, Serge et Tricot qu'il soit possible de trouver. Leurs prix sont des plus modérés. Ainsi donc si vous voulez être bien servis et acheter à bon marché pour argent comptant, rendez-vous chez Gravel et Thibault, 587, rue Ste-Catherine.

N. B. Nous invitons aussi les Dames à venir examiner notre département de Mode, nous ne doutons pas qu'elles seront émerveillées de l'élégance de nos chapeaux. Venez donc immédiatement pour choisir.

## AGRICULTURE

## AMEUBLISSEMENT DU SOL PAR LE HERSAGE

Il est de la plus haute importance que le sol soit toujours bien ameubli afin qu'il puisse être facilement pénétré par l'air et le gaz. On ne doit donc négliger, pendant qu'il est ensemencé, rien de ce qui peut contribuer à lui conserver cet ameublissement et même à l'augmenter. On y parvient au moyen de *hersages* et des *binages*.

Pour herser les céréales, il faut choisir le moment où la terre est bien sèche et se réduit en poussière à la moindre pression. Si elle était trop dure, la herse ne la pénétrerait pas ; si elle était trop humide, la herse l'entraînerait et les jeunes plantes seraient bouleversées. D'ailleurs, lorsqu'arriverait plus tard la sécheresse, cette terre, ainsi remuée, formerait des croûtes qui s'opposeraient à l'introduction de l'air dans la terre.

Lorsqu'on veut herser une terre dont la sécheresse a durci la surface. Il faut avoir le soin d'y passer préalablement le rouleau, afin de la briser et d'empêcher qu'elle ne s'enlève par mottes.

Pour les terres calcaires, qui se dessèchent vite, il faut savoir saisir l'instant, presque toujours de courte durée, où le hersage peut être pratiqué avec fruit. On a toujours plus de temps pour les terres argileuses.

Les céréales ainsi hersées, et dont les pieds sont bien chaussés, sont plus disposées à taller.

On aurait tort de craindre que le hersage ne détruisît un trop grand nombre de plantes. Sans doute il pourrait produire ce résultat sur les champs de plantes sarclées telles que les betteraves, les carottes, les navets, etc., si on pratiquait cette opération lorsque ces plantes ont déjà pris un certain développement, mais il n'en est pas le même lorsqu'elles sont très jeunes encore. La providence y a d'ailleurs pourvu en faisant toujours arriver vers les parties lésées une plus grande quantité de sève qui répare le mal que les plantes pourraient avoir éprouvé.

Cependant on doit, par prudence, employer, pour les récoltes sarclées, une herse dont les dents soient perpendiculaires au sol.

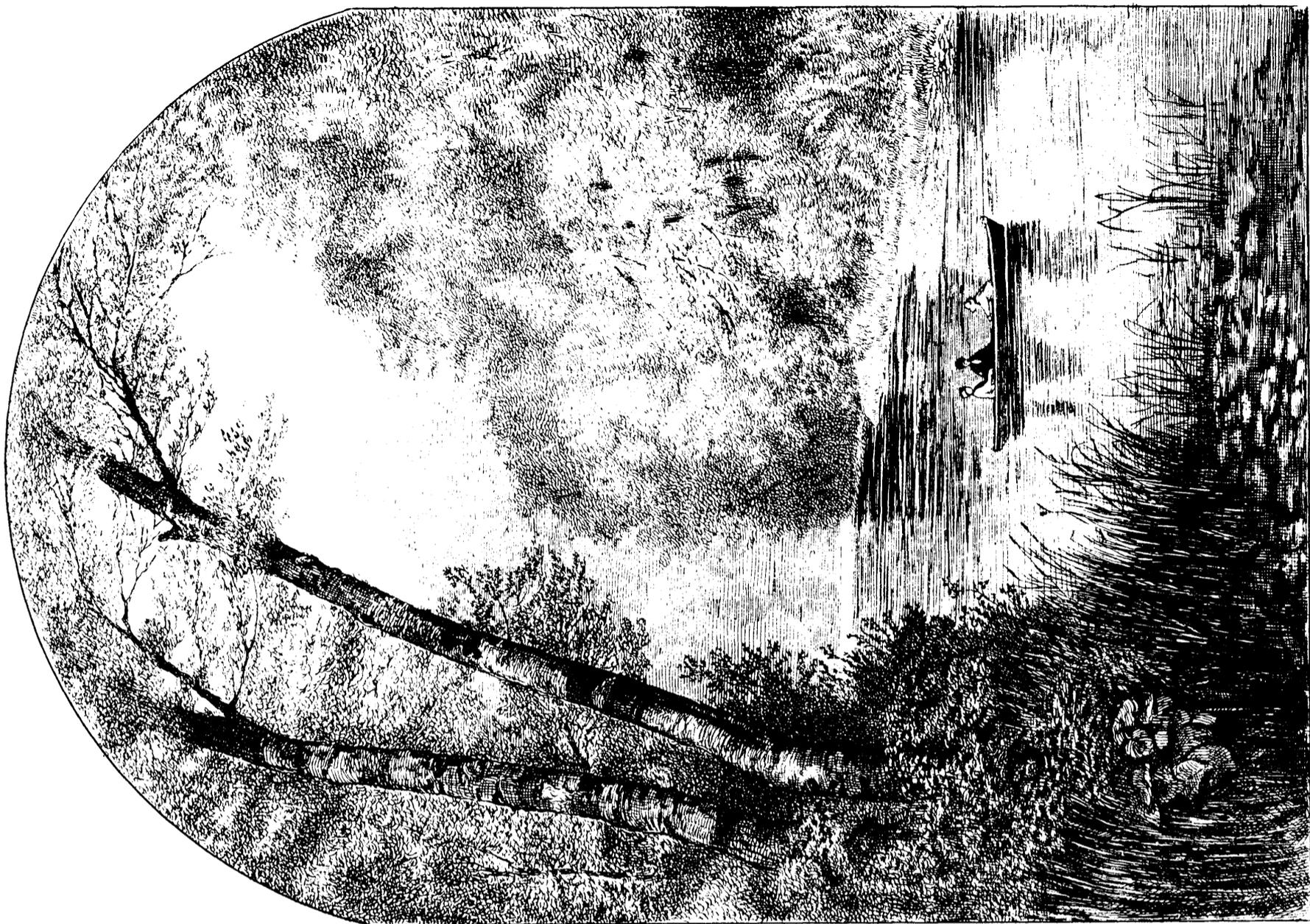
## UN NOUVEAU PIANISTE A PARIS

M. Francis Planté est décidément le lion musical du jour : et cela n'est pas seulement à cause de son prestige mécarisme, ce n'est pas parce que ses doigts font poudroyer les gammes chromatiques doubles, ou que sa main gauche dévore vertigineusement les octaves, mais parce qu'il sait donner au piano un "voix" qui charme et attendrit. Le succès de l'incomparable virtuose a été immense avec le concerto en sol mineur de Mendelssohn, avec la huitième Polonaise de Chopin, avec la Mélodie hongroise de Liszt, que le *Figaro* a publiée il y a une quinzaine de jours. L'enthousiasme des quatre mille personnes qui remplissaient la salle du Trocadéro a été si exubérant que M. Planté s'en est trouvé troublé ; il a avoué n'avoir jamais été "accablé" par un pareil succès.

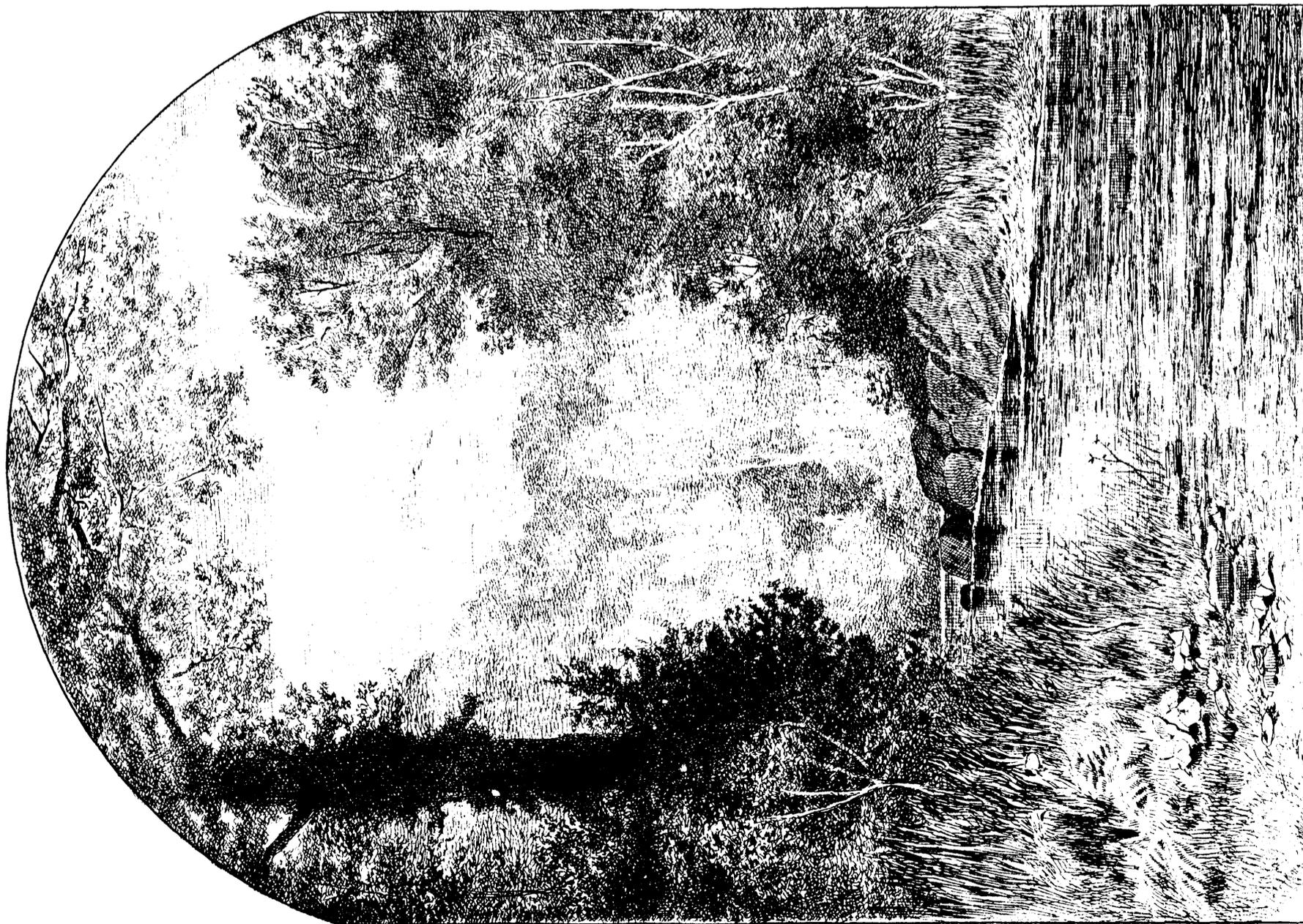
On ne reste honnête en ce monde que pour être calomnié.

Sur cent personnes qu'on rencontre dans une journée il y en a quatre-vingt-dix qui ne savent pas ce qu'elles disent, portent des jugements téméraires, se vantent et abaissent leurs semblables, médisent ou calomnient, débitent des sottises ou des folies.

Si la richesse engendre l'égoïsme, la dureté du cœur et beaucoup de mauvaises passions, la misère d'un autre côté souvent produit dans l'âme l'envie et la haine, abrutit un peuple comme un individu, fausse leur caractère, les rend incapables de grandes choses.



SUR LE LAC



UNE RIVIERE DANS LE BOIS

ESQUISSES À LA PLUME PAR ALLAN EDSON, R.C.A.

LE SIROCO

On lit dans le journal *Alger-Congrès* :

C'était vers la fin de septembre. Je feuilletais un livre à la bibliothèque du cercle. Le demi-jour qui filtrait par les lames des persiennes, d'abord très suffisant, baissa peu à peu et finit par devenir tellement obscur que, n'y voyant plus clair, je me levai pour ouvrir. A peine ai-je tourné l'espagnolette, que les battants de la fenêtre m'échappent et qu'un vent brûlant fond sur moi, m'enveloppe, me repousse. Quelque incendie, pensai-je. J'allais crier au feu. "C'est le siroco," fit un membre.

Vous n'ignorez sans doute point la sensation qu'on éprouve en passant devant la bouche d'un four ou d'une locomotive. Le siroco produit exactement le même effet. "Il ne faut pas sortir," ajouta le collègue. Ne pas sortir? Laisserais-je passer, sans l'étudier, un phénomène si nouveau pour moi! Je descends l'escalier quatre à quatre, et me voilà dans la rue. Ce n'était plus de l'air qu'on y respirait, mais de la poussière fine comme du brouillard et chaude comme un bain de vapeur. Les rayons du soleil, engagés dans ce milieu réfractaire, y produisaient un nimbe immense dont le ton rutilant, plus encore que l'éclat, vous abîmait les yeux. Sur la mer, d'un gris roussâtre et d'un horizon raccourci, s'entrechoquaient des vagues énormes, frangées d'écume fauve, et paraissant obéir moins à l'impulsion du vent qu'à des caprices neptuniens. Les collines du Sahel, voilées d'un embrun safrané, semblaient reculées de dix lieues. Quant à l'Atlas, il avait disparu.

L'invasion du fléau s'étant faite à l'improviste et ne remontant guère à plus de vingt minutes, les rues étroites, les impasses et les arcades avaient gardé leur air tiède de l'aube; mais sur les places et les quais la température était stupéfiante. Elle dépassait celle du corps humain. On soufflait dans ses doigts, on relevait le col de son habit, non pour se réchauffer, mais pour conserver la chaleur individuelle. Les Arabes s'enveloppaient de leurs burnous comme en hiver. Les feuilles des platanes se fanaient et rôtiissaient à vue d'œil; il semblait qu'on les entendait crépiter comme le persil dans la poêle. Lourde à vous écraser, l'atmosphère était çà et là traversée par des rafales qui vous atterraient. Des nuages ou plutôt des bancs de sable volant éclipsèrent bientôt le disque déjà fort obcurci du soleil, et les multiples nuances de jaune—cuivre, citron, soufre, nankin, orange—que, suivant la distance ou son coloris, chaque objet empruntait à la poudre ambiante, se fondirent en un seul ton mixte, neutre, indéfinissable.

Des particuliers arrêtés devant un magasin poussaient des exclamations de surprise. Voulant en savoir le motif, je m'approche. C'était un thermomètre. Le malheureux, bien qu'à l'ombre, marquait 51 degrés. Au soleil, il eût éclaté. L'opticien, sans doute inquiet, ne tarda pas à rentrer. Quoique les domestiques eussent pris soin de fermer les volets et les fenêtres de ma chambre, le siroco ne l'avait pas non plus épargné. Une cendre ténue comme le pollen des fleurs en saupoudrait le parquet et les meubles. Mes cahiers, mes albums, se roulaient, se tordaient, se recoquevillaient. Impossible de s'en servir; la mine de plomb s'émiettait dessus, la plume n'y traçait que des caractères pâteux.

Le vent continua toute la soirée. Il n'empêcha pas la musique. Intrépides sont nos soldats, qu'ils brandissent la baïonnette ou qu'ils embouchent le trombone. Comme j'écoutais leur concert avec l'attention qu'il mérite, je me sentis brûler la main. Quelque fumeur distrait, me dit-il. C'était la poignée d'un sabre. Tous les objets conducteurs, métaux, ou minéraux, causaient du reste la même impression. Mon lorgnon me grillait le nez, je sentais la chaleur de mon argent et de ma montre à travers les doublures de mon gilet. On évitait de s'asseoir sur les bancs de pierre. Les pavés de la rue vous cui-

saient les pieds à travers souliers et chaussettes.

Aux premières ombres du crépuscule, l'horizon s'enflamma de clartés rougeâtres. Les pentes de l'Atlas en étaient constellées. On aurait dit des feux de la Saint-Jean. Autant d'incendies, m'apprit-on, quelques-uns, il est vrai, allumés par l'incinération des broussailles, mais le plus grand nombre causé par la seule chaleur de l'air. Des incendies spontanés! Ainsi, tout à l'heure, pendant que je dormirai, l'hôtel, ma chambre, mon lit... Eventualité terrifiante!

CHARLES DESPREZ.

JEUX D'ESPRIT ET DE COMBINAISONS

Adressez les communications concernant ce département aux "Jeux d'esprit, bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, Montréal."

No. 248.—CHARADES.

Mon premier est un petit animal; Sur l'eau, mon second est désagréable, Et mon tout qui est assez rare ici, Est un nom d'homme assez joli.

Mlle J. MAILHOT, St-Jean Deschailions. No. 249.

Par le premier l'on me prendra Pour m'accrocher à la potence; Du second l'on se servira Pour faire augmenter ma souffrance; Enfin mon tout sera pendu Pour ne pas avoir entendu Proclamer l'immortel Fréchet, Dont le sonnet le fit poète.

C. S. MICHEL.

No. 250.

Mon premier est un port de mer sûr et certain, Mon second me porte tout mon vin et mon pain, Mon tout est sur mon dos lorsque je suis en route, Souvent je le dépose pour y prendre une goutte.

Madame E. B., Deschambault.

No. 251.

Quant mon entier Met mon premier Dans mon dernier, Cet animal Fait un régal Sans égal.

B. E. P., Berthier.

No. 252.—MOTS EN TRIANGLE.

Un dieu dévorant ses enfants; Un affront dont on craint la tache; Ce qu'on foule au salon des grands; Durable ou non, c'est faire attache; Plante ou souris, c'est de l'aisance; Commencement de l'existence; Il est en petits et géants.

V. P., Isle Dupas.

ONT DEVINE :

Madame J. B. Lemelin, Québec, 1; Mlle Eva Ranger, St-Polycarpe, 1; Mlle L. A., Trois-Rivières, 6; Mlle P. Delau, Montréal, 5; Mlle Lilley Pit, Québec, 1; Mlle L. B., St-Hugues, 3; Mlle A. Groulx, Ottawa, 4. V. P., Isle Dupas, 8; J. Langlois, Montréal, 2; N. Bourgeois, Montréal, 5.

SOLUTIONS

No. 238. Sonnet—239. Futile—240. Amidon—241. Cor net—242. Le Bel—243. Le marteau d'une porte—244. Ténacité.

N	E	N	N	I	A	D	A	M
E	T	I	E	R	D	A	R	U
N	I	T	R	E	A	R	A	L
N	E	R	O	N	M	U	L	E
I	R	E	N	E				

247.		T						
		M	E	R				
		M	A	R	I	S		
		T	E	R	R	E	U	R
		R	I	E	U	R		
		S	U	R				
		R						

OU EST LA PAIX

Voici une revue politique à vol d'oiseau, qui est un morceau bien fait dans le style humoristique. C'est au léviathan des journaux au *Times*, que nous l'empruntons :

L'Angleterre continue à rouler son éternel roc de Sisyphe, qui s'appelle la question irlandaise. La France est occupée à réveiller la jalousie de ses voisins. L'Italie ne sait plus à quels diables confier le soin de la gouverner. Nul ne pourrait dire comment vont les affaires en Espagne, et les Espagnols moins que personne.

Le Portugal est travaillé par une fièvre dont on ignore la cause.

La Belgique est aux prises avec les ennemis de ses libertés religieuses.

Le commerce de l'Allemagne va dépériant entre les mains d'un illustre homme d'Etat.

Pour ce qui concerne la Russie, la Turquie, la Bulgarie, le *Times* aime mieux ne pas en parler.

Bref, le journal anglais ne trouve plus que deux coins en Europe où il n'y ait pas de troubles ni de révolutions :

C'est... Andorre et Monaco.

Un conseil.—Conservation du bouillon:

On sait avec quelle promptitude le bouillon s'agrit dans les temps chauds, tous les moyens usités pour prévenir cette altération sont sans effet; elle a lieu dans les garde-manger les mieux exposés et même dans les caves les plus fraîches, ou, d'ailleurs, le bouillon est sujet à contracter un mauvais goût. Il y a un moyen fort simple, mais sûr de conserver le bouillon en tout temps: il consiste à le faire bouillir soir et matin dans les plus fortes chaleurs, et une fois dans vingt-quatre heures dans les temps ordinaires. On peut, en usant de ce moyen, le conserver presque indéfiniment. Lorsqu'on veut conserver le bouillon suivant cette méthode, il faut le saler très peu.

VARIÉTÉS

La maman.—Pourquoi le bon Dieu-at-il donné la parole aux petits enfants et pas aux petits chiens, aux petits chats, aux petits poulets, etc.

Le bébé.—Le bon Dieu a donné la parole aux petits enfants pour qu'ils puissent crier quand on les lave.

\*\*

M. de Calinaux donne une lettre à son domestique :

—Portez vite cela à la poste.  
—Oh! monsieur, elle pèse trop. Je me permettrai d'engager monsieur à mettre un timbre de plus.

—Pour qu'elle pèse encore davantage! Jamais de la vie.

\*\*

Entre bohèmes :

—Eh bien, poète, toujours dans les nuages?  
—Oui, je cultive toujours le vers, et toi?  
—Moi, je les tue.

\*\*

Un vieil avare a l'habitude de marcher à grands pas.

Quelqu'un lui en demandait l'autre jour la raison.

—C'est que, voyez-vous, répondit-il, en faisant de grandes enjambées, j'use moins mes chaussures.

\*\*

—Toi, mon bon, si tu continues, ze te flanquerai mon pied dans le... dos.

—Oh! ça ze t'en défie bien.  
—Tu m'en défies? Et comment ferais-tu pour m'empêcher?

—Comment? Eh bien! mon bon, au moment où tu lanceras ton coup de pied, ze me tournerais, et t'an!... ze le recevrais dans le... ventre.

\*\*

Deux anciens amis, aujourd'hui deux ennemis, vont se battre en duel.

Tout est près pour le combat; les armes, sont chargées, les témoins grelottent de peur; tout à coup, l'un des adversaires dit à l'autre :

—Tu tiens donc bien à ce que tu as dit?  
—Moi! Pas du tout.

Alors, pourquoi nous battre?  
—Pour prouver que nous n'avons pas peur.

—Redevenons amis plutôt.  
—Certes, je veux bien. Mais il n'en faut pas moins que l'un de nous d'eux reste sur le terrain.

—C'est vrai, tu as raison. Eh bien, reste: moi je m'en vais.

\*\*

Voulant juger des choses par lui-même, Guibollard est, en ce moment, dans la verte Erin.

Il disait dernièrement à un de ses amis, en se promenant dans la campagne :

—On se croirait sur la route d'Altorff.  
Et pourquoi donc?  
—Parce que les chemins sont tout verts!

\*\*

Un acteur.—Quel est ce cavalier qui rase le gazon?

Vn gamin aux 4es galeries :  
—C'est un perruquier en herbe!

—L'annonce dans notre journal d'une nouvelle machine pour semer toutes sortes de grains est un sujet qui intéresse tous les cultivateurs.

Le prix courant jusqu'ici a été de \$70 à \$100 chaque machine. Le bas prix et la garantie qu'il est égal à toute autre machine est une suffisante recommandation.

ASSASSINAT DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

La plus grande excitation règne à Washington au sujet de la tentative d'assassinat contre M. Garfield.

A 9½ heures samedi matin, au moment où le président achetait un billet de voyage pour New York, à la gare du chemin de fer "Baltimore et Potomac, il a reçu dans la poitrine deux coups de feu.

A 10 heures, le président a été déposé dans un bureau aux quartiers généraux des officiers du chemin de fer, le Dr Bliss, le chirurgien général Barnes et le Dr Purvis (nègre) sont à ses côtés.

L'assassin a été arrêté immédiatement après avoir fait feu par les officiers de la gare. Le crime a été commis dans la salle d'attente des dames, aussitôt après que Garfield y fut entré, marchant bras dessus bras dessous avec le secrétaire Blaine. En attendant les deux détonations, M. Blaine se précipita dans la direction d'où elles venaient, dans le but d'arrêter l'assassin. Avant de l'avoir atteint, cependant, il revint vers le président qu'il trouva gisant sur le sol. Les deux balles ont porté, la première dans le bras droit, et la seconde au-dessus de la cuisse, près des rognons.

L'assassin est le fils de M. W. L. Giteau, qui a résidé pendant plusieurs années à Freeport, Illinois, et est âgé de 25 ans.

On prend les plus grandes précautions pour empêcher que l'assassin ne soit enlevé de prison. En apprenant que sa victime n'était pas encore morte, il a paru désappointé, mais, cependant, il a déclaré que M. Garfield n'en reviendrait pas, et que ses blessures étaient mortelles.

Les reporters des journaux ont fait beaucoup de démarches pour avoir des entrevues avec l'accusé, mais tous leurs efforts ont été infructueux; le procureur-général ayant fait des défenses sévères à ce sujet.

La nouvelle de l'assassinat du président des États-Unis a causé la plus grande consternation à Montréal.

Lundi, au moment où nous mettons sous presse, 2 heures p.m., l'état du président est étai plus alarmant.

Compagnie de Lithographie BURLAND

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de

QUATRE PAR CENT,

sur le capital payé de cette Compagnie a été déclaré pour les derniers six mois, et sera payable aux bureaux de la Compagnie, en cette ville, le 10 de JUILLET prochain.

Par ordre,

G. B. BURLAND, Gérant.

Mères! Mères!! Mères!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

Une toux et un mal de gorge doivent être arrêtés. La négligence est souvent la cause d'une maladie de poumons ou d'une consommation incurable. LES TROCHISQUES DE BROWN pour les Bronchites ne causent aucun danger à l'estomac comme les sirops et pectorales, mais agissent directement sur les parties malades; soulageant l'irritation, guérissant l'Asthme, Bronchite, Rhumes, Catarrhe et maux de Gorge, et les autres maladies auxquels sont sujets les orateurs publics et les chanteurs. Depuis trente ans que ces TROCHISQUES sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce n'est rien de neuf, mais ils ont été expérimentés depuis bien longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle où nous vivons. Vendu partout à 25 cents la boîte.

LES ÉCHECS

MONTREAL, 6 juillet 1881.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue St-Bonaventure, Montréal.

SOLUTIONS JUSTES

Problème No. 276.—MM. M. Lalandry, New-York; A. C. St-Jean; H. Lafrenière, M. Poupin, T. Gagner, A. Buisson, Montréal; N. P. Sorel; Un amateur, E. Legault, Ottawa; L. O. P. Sherbrooke; V. Gagnon, J. Beland, Z. De-launais, F. Côté, Québec.

LES ORIGINES DU JEU DES ÉCHECS.

Nous croyons intéresser ceux de nos lecteurs qui s'occupent du jeu des Échecs en publiant aujourd'hui un extrait d'un article sur l'origine de cet agréable passe-temps, que nous empruntons à la "Stratégie".

"Le second récit de Firdousi est l'histoire de l'invention du jeu des Échecs. Deux princes indiens, fils de la même mère, mais de pères différents, Gau et Thalhend, étaient en guerre entr'eux pour la possession du trône de Cachemire qui avait appartenu successivement à leurs pères décedés. Dans un combat, Thalhend fut tué sur le dos de son éléphant; pour consoler sa mère de ce triste événement, Gau à qui le trône était échu, ordonna aux saques indiens d'inventer un jeu qui représenterait le combat ou plutôt l'halhend. La triste mère était si désolée de la mort de son fils cadet, qu'elle resta jour et nuit les deux yeux attachés sur les Échecs sans manger et sans se mouvoir jusqu'à ce que son fin fût arrivé." Firdousi conclut en ces termes: "J'ai achevé cette histoire telle que je l'ai apprise dans de vieux récits, et l'échiquier est resté depuis ce temps comme un souvenir parmi les hommes."

Dans ce récit, l'échiquier a cent cases et un fossé rempli d'eau.

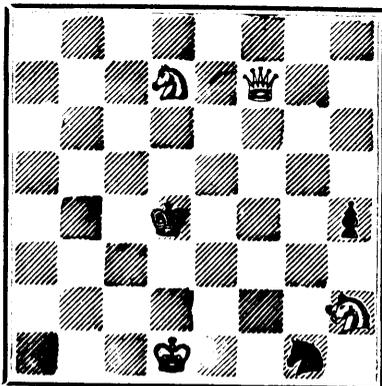
"Le roi était au centre ayant d'un côté son précepteur... à côté d'eux étaient deux éléphants... à côté des deux éléphants se tenaient deux dromadaires montés par des hommes... enfin, ce rang se terminait dans les deux armées par deux vallants rocs, aux lèvres pleines d'écumé et de sang. Devant et derrière se mouvaient des fantassins... et si l'un d'eux traversait jusqu'à l'autre bord le champ de bataille, il se plaçait à côté du roi comme le précepteur. Celui-ci ne s'avancait jamais dans le combat de plus d'une case au-delà du roi; l'éléphant parcourait trois cases... le dromadaire, de même, pouvait s'avancer de trois cases... le cheval aussi allait jusqu'à la troisième case, dont une était écartée de sa route (directe). Personne n'osait combattre en face le roi, car il pouvait traverser tout le tableau... Quand quelqu'un se trouvait à portée du roi dans le combat, il disait: "Gare, ô roi!" et le roi quittait sa case jusqu'au moment où il ne pouvait plus se mouvoir."

(A suivre.)

PROBLÈME No. 279.

Composé pour l'Opinion Publique par M. J. FAYSSÉ, Beauvoisin, France.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et font mat en 3 coups.

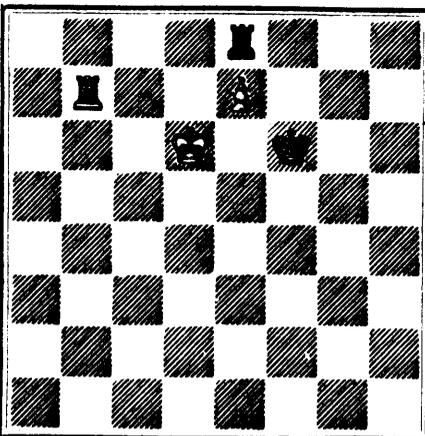
SOLUTION.—No. 277.

Blancs. Noirs. 1 F 5e FD 1 P 6e Fou R 4e R 2 D pr P ou D 7e FR 2 Ad libitum. 3 D 5e FR

FIN DE PARTIE No. 23.

Par W. T. PIERCE.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION.—No. 23.

Blancs. Noirs. 1 T 1er CD 1 T 1er TD 2 T 1er F, échec 2 R 2e C 3 T 1er TD 3 T 1er CD 4 R 7e F 4 T 1er R 5 R 7e D et gagnent. Si: 4 T 7e C 5 T 1er R et gagnent.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 2 juillet 1881.

Table listing market prices for various goods including flour (Farine), grains (Grains), dairy products (Laiterie), poultry (Volailles), vegetables (Légumes), and miscellaneous items (Divers).

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for livestock such as beef (Bœuf), pork (Porc), and poultry (Poules, Poulets).

AVIS!

The Scientific Canadian

AND PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes.

TELLE QUE

ORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES OUVRAGES DE FANTAISIE ET A L'AILLEVOIR POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

THE SCIENTIFIC CANADIAN

Conjointement avec le

PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies de plus belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITHO. BURLAND,

PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR,

5 et 7, RUE BLEURY.

M. J. H. BATES, Agent d'Annonces, 41, PARK ROW (bâtiment du Times), est autorisé à signer tous contrats pour annonces, à nos plus bas prix, pour être insérées dans L'Opinion Publique.



Moissonneuse, Fauchuse et Râteau de COSSIT

LES MEILLEURS ET LES MOINS CHERS

En vente par tous les agents de COSSIT ou à leur bureau principal. No. 81, RUE MCGILL, MONTREAL.

GLACIERES, MÉTIER A SÉCHER LES RIDEAUX, URNES POUR EAU GLACÉE, TRAPPE-MOUCHES, SABOTIÈRES, Etc., Etc., Etc.

Ainsi qu'un assortiment complet en agrès de pêche, à mon nouveau magasin, 188, RUE NOTRE-DAME.

L. A. SURVEYER, Montréal.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Epiciers respectables.

Ecole d'Agriculture de L'Assomption

Enseignement GRATUIT théorique et pratique. \$6.00 par mois donnés aux élèves boursiers par le Conseil d'Agriculture.—COURS de 2 ans, comprenant Géométrie, Arithmétique, Orthographe, Agriculture, dans toutes ses parties, Art Vétérinaire, Droit Rural, etc.—PRACTIQUE: 8 heures l'été, 4 heures l'hiver.—VACANCES: en janvier et février.

CONDITIONS D'ADMISSION: — Application par écrit au Directeur de l'Ecole, être âgé d'au moins 15 ans, bien constitué, muni d'un certificat de moralité par le curé ou le maire de la paroisse de l'applicant, savoir lire, écrire et chiffrer.

Cette école est la plus avantageuse sous tous rapports pour les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture.

Jos. GAUDET, Ptre, Directeur. J. J. MARSAN, écr, M. G. A., Professeur et gérant.

POUDRE à PÂTE VICTORIA

La seule Certifiée Pure par le PROF. J. BAKER EDW. RDS. Analyste. TOUS LES ÉPICIERS Manufacturée par D.C. BROUSSEAU & CIE. RUE NOTRE DAME MONTREAL.

COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE - BURLAND

(En incorporation)

CAPITAL ..... \$200,000

ELECTROTYPEURS, LITHOGRAPHES, IMPRIMEURS, GRAVEURS, EDITEURS, ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 ET 11, RUE BLEURY MONTREAL

Possédant un personnel choisi et un matériel très considérable et des plus améliorés, cette Compagnie est toujours prête à exécuter toutes commandes qui lui seront confiées, dans le plus court délai et aux meilleures conditions.

Des artistes sont attachés à chaque département

IMPRESSIONS DE TOUT GENRES

Bureaux de publications du Canadian Illustrated, L'Opinion Publique, Scientific Canadian, Patent Office Record, etc. etc.

G. B. BURLAND, GÉRANT.

NOUVEAU PROCÉDÉ

PHOTO-ELECTROTYPE

La Cie. Lithographie Burland, Nos 5 et 7, RUE BLEURY.

L'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter Montréal le nouveau procédé pour faire les ELECTRO-TYPIES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, ou Photographies, convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPIES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui compte une isoune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

ORGUE A VENDRE

Fait par un des meilleurs manufacturiers de la Puissance, un excellent instrument, sera vendu à bon marché. S'adresser au bureau de ce journal.

Décisions judiciaires concernant les Journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima acie d'intention de fraude.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (LIMITÉE).